

STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION DE L'ASCE-LC

Draft 00

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE	6
ETAT DES LIEUX DE L'ASCE-LC ET DE SA COMMUNICATION	6
I. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES INFORMATIONS	7
II. PRESENTATION DE L'ASCE-LC.....	8
III. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DE L'ASCE-LC	14
IV. ANALYSE « SWOT » DE L'ASCE-LC	17
V. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DE L'ASCE-LC	22
VI. INVENTAIRE ET APPRECIATION DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC.....	24
VII. ANALYSE SWOT DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC.....	38
DEUXIEME PARTIE	45
STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'ASCE-LC	45
I. PROBLEMES ET OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION	46
III. APPROCHE STRATEGIQUE DE LA COMMUNICATION	49
V. CIBLES DE LA COMMUNICATION.....	53
VI. MOYENS DE LA COMMUNICATION	56
TROISIEME PARTIE	60
PLAN OPERATIONNEL DE LA COMMUNICATION	60
I. CADRE LOGIQUE DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC	61
III. CALENDRIER GENERAL DES ACTIVITES	78
CONCLUSION GENERALE	83
BIBLIOGRAPHIE.....	84
TABLE DES MATIERES	85

SIGLES ET ABREVIATIONS

APBEF : Association professionnelle des banques et établissements financiers

ARMP : Autorité de régulation des marchés publics

ASCE : Autorité supérieure de contrôle d'Etat

ASCE-LC : Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CSP : Catégorie socioprofessionnelle

CGD : Centre pour la gouvernance démocratique

CNT : Conseil national de la Transition

CRD : Comité de règlement des différends

DAF : Direction de l'administratif et du financier

DICD : Direction de l'information, de la communication et de la documentation

HACLC : Haute autorité de coordination et de lutte contre la corruption

IPC : Indice de perception de la corruption (de Transparency International)

JNLC : Journées nationales de lutte contre la corruption

OSC : Organisation de la société civile

OS : Objectifs spécifiques

PNLC : Programme national de lutte contre la corruption

PRO/ASCE-LC : Projet de renforcement organisationnel de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption

PTF : Partenaires techniques et financiers

REN-LAC : Réseau National de lutte anti-corruption

SDI : Schéma directeur informatique

SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities & Threats (Forces, faiblesses, opportunités et menaces)

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

INTRODUCTION GENERALE

En 2007, l'Exécutif burkinabè s'est attelé au renforcement du dispositif juridique et institutionnel de lutte anti-corruption à travers la création d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE). C'est la loi N°032-2007/AN qui consacre la création de cet organe. Son objectif est de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion des deniers publics. A cette époque déjà, la loi stipule que l'ASCE a préséance sur tous les autres organes de contrôle administratif.

Placé sous l'autorité du Premier ministre, l'ASCE devient, au lendemain de l'insurrection populaire, l'ASCE-LC (Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption) du fait de la loi N°082-2015/CNT du 24 novembre 2015. Elle est désormais une institution constitutionnalisée et est ouverte à d'autres structures de l'Etat, au secteur privé et à la société civile avec de nouvelles missions qui lui sont assignées dans le cadre de la lutte contre la corruption. Les contrôleurs d'Etat ont le statut d'officiers de police judiciaire, c'est-à-dire que les actes qu'ils poseront permettront de saisir directement la justice.

Alors qu'après deux ans de régression, le niveau de la corruption est reparti à la hausse selon le rapport 2017 du REN-LAC, l'ASCE-LC est convaincue que la promotion de la lutte anti-corruption nécessite l'organisation de vastes campagnes d'information et de sensibilisation, des rencontres d'échanges avec les populations et les différents partenaires et acteurs impliqués dans le processus d'éradication de ce phénomène.

Pour mettre en cohérence l'ensemble de ces actions, un projet intitulé « Projet de renforcement organisationnel de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (PRO/ASCE-LC) » est mis en place au sein de l'institution. Dans la dynamique d'exécution dudit projet, L'ASCE-LC a eu recours aux services d'un consultant pour réaliser un bilan/diagnostic préalable, en vue de l'élaboration d'une stratégie efficace de communication institutionnelle 2019-2021 assortie d'un plan de communication.

Le présent document articulé en quatre parties, est une composante de cette mission, dont le rapport final sera livré en fin de mission.

La première partie indique l'approche méthodologique du diagnostic de communication et définit les enjeux de la communication de l'entreprise.

La deuxième partie pose les problèmes de communication à résoudre, définit les objectifs de la communication, les cibles internes et externes, les messages-clés

et/ou les promesses, et identifie les moyens de communication adaptés aux cibles définies.

La troisième partie propose le planning opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de communication, assorti des cadres logique et budgétaire des activités recommandées.

La quatrième partie précise les indicateurs de suivi et d'évaluation des activités, ainsi que les conditions de succès de la communication de l'ASCE-LC.

PREMIERE PARTIE

ETAT DES LIEUX DE l'ASCE-LC ET DE SA COMMUNICATION

I. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES INFORMATIONS

La méthodologie de collecte des informations procède de celle de la planification axée sur les résultats. Elle s'est faite suivant trois (3) étapes :

- Une étude documentaire réalisée à partir des documents jugés nécessaires et fournis au consultant par l'ASCE-LC. Parmi les documents mis à la disposition du consultant, on peut citer les lois portant création de l'ASCE et de l'ASCE-LC, les rapports annuels de 2008 à 2015, le plan d'action du Programme national de lutte contre la corruption (PNLC), la stratégie de vulgarisation de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, la stratégie de communication datant de 2016 de l'ASCE-LC, etc.
- L'étude documentaire de la stratégie de vulgarisation de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, de la stratégie de communication datant de 2016 de l'ASCE-LC a permis de faire une analyse et une évaluation de l'existant en matière de communication à l'ASCE-LC. Aussi bien au plan interne qu'externe.
- Une observation directe des supports/actions d'information et de communication déjà réalisés par l'ASCE-LC.
- Deux types d'entretien furent menés : l'un avec un échantillon représentatif du personnel de l'ASCE-LC sur l'état de la communication interne de l'institution et l'autre avec les partenaires externes sur l'état de la communication externe de l'ASCE-LC.

Cette méthode a permis une analyse efficace de l'état de la communication au niveau de l'ASCE-LC pour l'atteinte des objectifs et résultats attendus.

I.1. Rappel des objectifs et résultats attendus de la consultation

L'objectif global de la consultation est d'élaborer une stratégie efficace de communication assortie d'un plan de communication sur la période 2019-2021 au profit de l'ASCE-LC et de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan de communication digital.

De cet objectif, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- faire un diagnostic communicationnel interne et externe de l'ASCE-LC ;
- élaborer une stratégie de communication dans le cadre du « Projet de renforcement organisationnel de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (PRO/ASCE-LC) » ;
- concevoir un plan opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- faire un diagnostic de la présence de l'ASCE-LC sur les médias numériques ;
- proposer des actions visant à assurer une meilleure présence de l'ASCE-LC sur les médias numériques.

I.2. Les résultats attendus de la mission

A l'issue de la mission :

- un diagnostic communicationnel interne et externe est réalisé ;
- une stratégie de communication est élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de renforcement organisationnel de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (PRO/ASCE-LC) ;
- un plan opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de communication de l'ASCE-LC est défini ;
- une stratégie de communication digitale en cohérence avec l'ensemble est élaborée ;
- un plan opérationnel de mise en œuvre de la stratégie digitale est défini ;

II. PRESENTATION DE L'ASCE-LC

II.1. Naissance et évolution

L'idée de mettre en place une Autorité supérieure de contrôle d'Etat en 2007 tire prétexte d'un certain nombre de célèbres textes fondateurs au plan sous régional,

continental et international. Le premier, des plus emblématiques est le protocole sur la lutte contre la corruption de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a été paraphé le 21 décembre 2001 à Dakar par les chefs d'Etat et de gouvernement de ladite communauté. Le 11 juillet 2003 à Maputo, c'est dans un cadre plus fédérateur, à savoir celui de l'Union Africaine, qu'un autre texte, la « Convention de l'union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption », est adopté par les chefs d'Etats africains. En 2004, les Nations Unies signent une « Convention des Nations Unies contre la corruption ». Cette convention vient s'ajouter à un autre instrument historique, la « Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée », qui est entrée en vigueur à peine un mois avant la signature de la convention contre la corruption.

En cohérence de ce processus de formalisation des cadres de lutte contre la corruption à l'échelle mondiale, le Burkina Faso met en place en 2007 l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) qui devient en 2015, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC). Cet organe devient la matérialisation de la volonté du gouvernement de prévenir et d'endiguer le phénomène de la corruption. Elle est un signal fort qui fait savoir aux corrompus qu'ils n'auront plus le loisir d'abuser de la confiance du public. L'ASCE-LC est commis à l'exécution du programme nationale de lutte contre la corruption.

Aussi, depuis 2015, un certain nombre de lois et décrets soutiennent et donnent de l'envergure à l'action de l'ASCE-LC. Il s'agit, entre autres, de la loi n° 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, de la loi n° 016-2016/AN relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso, du décret N°2016-465/PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence.

II.2. Structuration de l'ASCE-LC

L'ASCE-LC, dirigée par le Contrôleur Général d'Etat, comprend :

- un Contrôleur général d'Etat adjoint;
- des Contrôleurs d'Etat;
- des assistants de vérification;
- des enquêteurs;
- un Secrétariat général;
- un Conseil d'orientation.

➤ **Le Contrôleur Général d'Etat**

L'ASCE-LC est dirigée par le Contrôleur Général d'Etat nommé par décret du Président du Faso. Selon les nouveaux textes, il doit être recruté par appel à candidature, pour un mandat de cinq ans, non renouvelable. Avant d'entrer en fonction, le Contrôleur Général d'Etat prête serment devant le Conseil constitutionnel. Il assure la haute responsabilité de l'organe. Le Contrôleur général d'Etat est chargé de l'application de la politique générale de l'ASCE-LC. Il est l'ordonnateur du budget de l'institution. Il anime et coordonne les activités de celle-ci. Il représente l'ASCE-LC auprès du gouvernement, des autres institutions de la République, des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux. Le Contrôleur général d'Etat rend compte au Conseil d'orientation de la gestion de l'ASCE-LC. Il est tenu de mettre à sa disposition tous les documents et toutes les informations utiles à la bonne exécution de la mission de l'ASCE-LC.

Sous la coordination du Contrôleur général d'Etat, l'ASCE-LC publie chaque année un rapport annuel. Ce rapport est adressé au Président du Faso, avec copies au Premier ministre et au Président de l'Assemblée nationale.

Les responsables des administrations concernées par les recommandations contenues dans le rapport de l'ASCE-LC sont tenus d'exécuter lesdites recommandations. L'inexécution ou le refus d'exécution desdites recommandations sont constitutifs de faute professionnelle pouvant donner lieu à une procédure disciplinaire.

➤ **Le Contrôleur général d'Etat adjoint**

Le Contrôleur général d'Etat adjoint est choisi parmi les Contrôleurs d'Etat par le Contrôleur général d'Etat en tenant compte de l'ancienneté dans l'emploi de Contrôleur d'Etat, de l'expérience et des compétences. Il assure l'intérim du contrôleur général d'Etat, quand celui-ci est absent ou demis de ses fonctions. Il est nommé par décret pris en Conseil des ministres.

➤ **Les contrôleurs d'Etat, les assistants de vérification et les enquêteurs**

Les contrôleurs d'Etat, les assistants de vérification et les enquêteurs sont les collaborateurs directs du Contrôleur général d'Etat dans la réalisation des missions de l'ASCE-LC.

Ils sont recrutés exclusivement par voie de concours, à l'initiative du Contrôleur général d'Etat et après avis du Conseil d'orientation, pour faire carrière au sein de

l'institution. Ils exercent leurs fonctions sous la responsabilité du Contrôleur général d'Etat.

➤ **Le Secrétariat général**

Dans la gestion de l'ASCE-LC, le Contrôleur général d'Etat est assisté de services administratifs animés par du personnel recruté directement par l'ASCE-LC ou mis à sa disposition par le ministère en charge de la fonction publique. L'ensemble de ces services administratifs est dirigé par un Secrétaire général nommé en Conseil des ministres sur proposition du Contrôleur général d'Etat.

Le Secrétaire général exerce ses fonctions sous la direction et la responsabilité du Contrôleur général d'Etat. Il est astreint à l'obligation de secret professionnel et de réserve.

➤ **Le conseil d'orientation**

Le Conseil d'orientation assiste le Contrôleur général d'Etat dans la gestion de l'ASCE-LC. A ce titre, il formule des recommandations sur les points suivants :

- les grandes orientations de l'ASCE-LC;
- le programme d'activités de l'ASCE-LC;
- les traitements salariaux et avantages servis aux membres et aux agents de l'ASCE-LC ;
- le recrutement du Contrôleur général d'Etat ;
- les cas de fautes lourdes reprochées au Contrôleur général d'Etat ;
- les besoins de recrutements de membres et d'agents de l'ASCE-LC ;
- la création de structures déconcentrées de l'ASCE-LC.

Le Conseil d'orientation est composé des membres des secteurs privé et public et des organisations de la société civile.

Il comprend neuf membres désignés pour leur intégrité, leurs compétences et leurs connaissances des questions relatives à la lutte contre la corruption, à la bonne gouvernance et/ou au contrôle.

II.3. les attributions de l'ASCE-LC

L'ASCE-LC a pour attribution générale la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des secteurs publics, privé et de la société civile.

Elle a également en charge le contrôle des services publics en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires et de favoriser l'optimisation des performances desdits services.

Pour ce faire, l'ASCE-LC assure la coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

A ce titre, elle est notamment chargée :

- de coordonner la mise en place, dans l'administration, du dispositif général de management des risques, d'audit et de contrôle interne;
- d'élaborer le cadre de référence de l'audit et du contrôle interne dans l'administration et de s'assurer de son application;
- de conduire l'harmonisation de la méthodologie de travail des structures de l'Etat et de leurs démembrements en matière de contrôle et d'audit internes et de diffuser, en leur sein, les bonnes pratiques généralement reconnues et admises;
- de développer la méthodologie des audits internes portant sur les fonctions transversales, d'examiner chaque année la politique d'audit des départements ministériels et de formuler des recommandations.

Elle organise les rencontres des cadres de concertation des organes de contrôle.

Elle reçoit copie de tous les rapports établis par les organes administratifs de contrôle interne des départements ministériels, des institutions, des établissements publics de l'Etat des collectivités territoriales et des projets et programmes de développement. Elle reçoit des missions spécifiques en lien avec :

- la prévention de la corruption et des infractions assimilées ;
- la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- la déclaration d'intérêts et de patrimoine ;
- le contrôle administratif.

II.4. Objectifs de la stratégie de communication

▪ Objectif général

A l'horizon 2021, la mise en œuvre de la stratégie de communication devra se traduire par une meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens sur les

questions de gouvernance et une meilleure implication des populations dans la lutte contre la corruption grâce à une meilleure connaissance i) des lois anti-corruption, ii) de la politique nationale de lutte contre la corruption, iii) des pôles judiciaires en charges de l'enrichissement illicite, iv) des mécanismes de dénonciations et v) des recommandations de l'ASCE-LC.

▪ Objectifs spécifiques

L'objectif visé est de renforcer l'efficacité de l'action de l'ASCE-LC et sa visibilité auprès des populations. Il s'agit plus spécifiquement :

D'instaurer une communication interne plus efficace, afin de :

- créer un meilleur climat de collaboration à travers une bonne maîtrise de la restructuration de l'organe actée par la Loi 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC ;
- rechercher une mobilisation renforcée du personnel qui travaillera désormais en bonne intelligence ;

D'instaurer une communication externe plus efficace afin de :

- renforcer la relation de confiance et la collaboration avec les Partenaires techniques et financiers ;
- renforcer l'image de l'institution ;
- mobiliser les différentes couches sociales autour de la lutte contre la corruption ;
- développer une action et un partenariat en direction du secteur privé ;
- consolider la collaboration avec les institutions partenaires, la presse et les organisations de la société civile (OSC).

II.3. Résultats attendus

En termes de résultats attendus, il faut retenir :

- l'identification des cibles et des canaux de communication appropriés ;
- l'appropriation des lois anti-corruption et de la politique nationale de lutte contre la corruption par les populations ;

- l'implication des populations dans la lutte anti-corruption ;
- le renforcement du partenariat avec les institutions de lutte anti-corruption et les autres institutions nationales, sous régionales et internationales ;
- le renforcement des relations avec la presse (écrite, audiovisuelle et en ligne).

III. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DE L'ASCE-LC

Le bilan institutionnel montre que l'ASCE-LC ne fonctionne pas en vase clos. Il existe d'autres acteurs qui peuvent l'influencer de manière positive ou négative. Pour mettre en place et exécuter un plan efficace de communication, il est indispensable de connaître ces acteurs et leur influence afin d'en tenir compte.

III.1. Situation de la corruption au Burkina Faso

Selon l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International, le Burkina est classé au 85ème rang sur 180 pays avec un score de 40 sur 100 (100 indiquant l'absence de pratiques de corruption) en 2019. Ce classement place le pays à la lisière de la zone de corruption endémique.

Les différentes éditions du rapport annuel du REN-LAC indiquent que plus de 90% des enquêtés estiment que la corruption est grandissante au Burkina Faso et montre que le fléau affecte les différentes administrations publiques. Au Burkina Faso, une riposte est toutefois opposée à ce fléau.

La lutte anti-corruption au Burkina Faso peut être analysée au niveau de la volonté et des engagements politiques, ainsi que de l'action des institutions étatiques et non gouvernementales et de la presse nationale.

III.3. 1. Volonté politique et engagements du Burkina Faso

Le Burkina Faso est partie prenante à plusieurs instruments juridiques régionaux et internationaux dont :

- la Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales du 16 décembre 1996 ;

- la résolution du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale des Nations unies relative à la lutte contre la corruption, et prenant en compte « le code international de conduite des agents de la fonction publique » ;
- la déclaration des ministres et des représentants des pays d'Afrique participant au séminaire ministériel régional de Dakar du 21 au 23 juillet 1997 sur la nécessité de la mise en œuvre d'actions nationales et régionales efficaces contre la corruption en raison des effets particulièrement néfastes qu'elle fait peser sur les institutions démocratiques, le maintien de l'Etat de droit et le développement ;
- le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1996, ratifié par le Burkina Faso le 4 janvier 1999 ;
- la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée du 15 novembre 2000 ;
- le protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption, du 21 décembre 2001 ;
- la convention des Nations Unies contre le crime international organisée, ratifiée en mai 2002 ;
- le Traité de l'UEMOA contre le blanchiment, adopté en novembre 2002 ;
- la convention des Nations Unies contre la corruption, signée le 31 octobre 2003 ;
- la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée par la deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union africaine, le 11 juillet 2003 ;
- la directive portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, adoptée par le conseil des ministres de l'UEMOA le 27 mars 2009 ;
- Etc.

III.3.2. Actions des institutions de contrôle de l'État

Le paysage institutionnel dédié à la lutte contre la corruption a connu des évolutions et est articulé autour de plusieurs acteurs. La Haute autorité de coordination et de lutte contre la corruption (HACLC), créée en 2001, en vue de « coordonner la lutte contre la corruption et assister le gouvernement dans la prévention, la détection et la lutte contre les pratiques de délinquance financière et de corruption au sein de l'administration » a fonctionné pendant quelques années avant de laisser la place à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE). L'ASCE-LC cumule les attributions de la HACLC, de l'Inspection générale d'Etat et une partie du rôle de la commission nationale de lutte contre la fraude. L'ASCE-LC est dotée d'un pouvoir de saisine judiciaire qui constitue une avancée par rapport à la HACLC.

Une Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a été créée en mai 2007 et est administrée par le Conseil de régulation qui « définit et oriente sa politique générale, et évalue sa gestion dans les limites de ses attributions ». L'ARMP dispose d'un Comité de règlement des différends (CRD) qui siège « en matière de litige dans la phase de passation des marchés en matière de conciliation dans la phase d'exécution ou en matière de discipline, à tout moment de la procédure ».

La Cour des comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. « Elle vérifie et apprécie le bon emploi des crédits et la gestion de l'ensemble des organismes soumis à son contrôle ». Elle « juge les comptes publics, sanctionne les fautes de gestion et assiste l'Assemblée nationale dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

La Cour des comptes et l'ASCE « ont réussi par la qualité de leur travail de contrôle de la gestion des ressources et du patrimoine de l'Etat, à s'affirmer comme des structures crédibles » (Rapport sur l'état de la lutte anti-corruption au Burkina Faso en 2010, p 9). Dans le même rapport, il est indiqué que « les différents rapports annuels de ces structures de contrôle, notamment de la Cour des comptes, ont permis de mettre à nu des pratiques corruptrices et des fautes de gestion dans plusieurs structures de l'Etat ou relevant de sa tutelle ou de son contrôle » (Rapport sur l'état de la lutte anti-corruption au Burkina Faso en 2010, p 9). Cependant, faute de suites concrètes, ces institutions courent un risque de discrédit. En particulier, si le relais n'est pas assuré de façon conséquente, l'impunité viendra à bout des timides avancées attribuables à ces structures.

En effet, la « justice manque souvent de célérité, non seulement, à exercer ses prérogatives d'auto saisine des cas de corruption dénoncées par les structures et

institutions de contrôle, les organisations de la société civile et les médias, mais aussi dans le traitement des dossiers qui lui ont été transmis par l'ASCE-LC » (Rapport public 2010 du REN-LAC, p 35).

A l'instar de la justice, le Parlement a évidemment un rôle éminent à assumer. Mais, les procédures restent assez lentes au niveau de ces deux institutions. L'adoption de la Loi n°004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso est toutefois un bon point à mettre à l'actif de la représentation nationale.

Malgré les progrès enregistrés, le fait reste indéniable. La corruption existe au Burkina. L'action de la presse peut également accompagner la volonté politique.

III.3.3. Action de la presse nationale

La presse joue un rôle essentiel dans l'information de la population sur la corruption et dans l'animation des débats publics sur la question. Elle se fait l'écho des activités anti-corruption, ainsi que des études sur le phénomène. Elle entreprend également des enquêtes qui documentent le fléau dans plusieurs secteurs. Des organes de presse écrite tentent une spécialisation dans l'investigation et apportent des résultats appréciables relatifs à des suspicions, voire des cas avérés de malversations et de pratiques illégales.

A travers les écrits souvent largement relayés par les radios, mais très peu par les télévisions, les journaux exercent un contrôle et déploient une veille qui peut limiter, un tant soit peu, les incitations aux entreprises de corruption. Cependant le manque de moyens, les difficultés de la pratique du journalisme d'investigation, ainsi que les risques y afférents, fragilisent l'action des médias. La complicité et le partenariat que la presse développe avec les OSC, notamment le REN-LAC, constituent, un facteur positif. De tels partenariats pourraient être envisagés avec l'ASCE-LC.

IV. ANALYSE « SWOT » DE L'ASCE-LC

Cet anglicisme « SWOT » est un acronyme qui signifie : Strengths, Weaknesses, Opportunities & Threats (forces, faiblesses, opportunités et menaces). C'est un cadre d'analyse des points forts et des points faibles de l'ASCE-LC, ainsi que des opportunités à saisir et des menaces à redouter.

IV.1. Diagnostic interne : forces et faiblesses

Les forces	Les faiblesses
▪ Longue expérience dans la lutte contre la corruption. Depuis la HACLC jusqu'à l'ASCE-LC en passant par l'ASCE, l'organe a dix-huit (18) ans d'action qui lui offrent une expérience appréciable et renforce sa connaissance, son expertise et son efficacité ▪ Notoriété et crédibilité : les années d'expérience ainsi que la contribution au renforcement de la lutte anti-corruption lui valent une notoriété auprès des populations et une crédibilité auprès des institutions partenaires. ▪ Personnel expérimenté : la disponibilité d'un personnel et son expérience constituent des atouts pour l'ASCE-LC. ▪ L'engagement de l'État : l'ASCE-LC est la matérialisation de la volonté du gouvernement à lutter contre la corruption. Elle a donc tout son soutien et toute son attention. Le gouvernement participe aussi à la recherche des partenaires financiers pour l'ASCE-LC. ▪ Le soutien des institutions internationales : les objectifs de l'ASCE-LC sont en adéquation avec les politiques de certains	▪ Faible planification opérationnelle ▪ Absence d'un dispositif adéquat de suivi-évaluation et faible qualité du reporting : l'organisation a des insuffisances dans l'identification et la capitalisation de ses résultats, en particulier au plan qualitatif ▪ Absence d'une stratégie de communication actualisée et en phase avec les préoccupations, les réalités et les défis du moment ▪ Faible partenariat avec les parties prenantes externes ▪ Absence de stratégie de renforcement des capacités des populations sur les mécanismes de dénonciation des cas et présomptions de corruption

gouvernements et/ou institutions L'ASCE-LC bénéficie de l'accompagnement financier de la Suède au titre du PRO/ASCE-LC.	
--	--

IV.2. Diagnostic externe : opportunités et menaces

Les opportunités	Les menaces
■ Confiance des institutions partenaires : l'ASCE-LC bénéficie de la confiance d'un ensemble de partenaires qui soutiennent son action. La priorité accordée à la lutte contre la corruption par plusieurs partenaires dans leur dialogue avec les autorités publiques nationales est en faveur de la mission de l'ASCE-LC ■ Demande citoyenne de lutte contre la corruption et l'injustice : plusieurs cas de fortes présomptions de corruption et d'injustice sont régulièrement rapportés par la presse et alimentent le débat public. Ces cas peuvent constituer des points de cristallisation de la lutte anti-corruption, d'autant qu'ils mobilisent une légitime demande citoyenne de transparence et de justice. Cet aspect est exacerbé par le contexte post insurrectionnel. L'ASCE-LC peut saisir l'opportunité de la publicité de tels cas pour organiser une pression citoyenne plus forte et pour engranger des acquis dans	■ Contexte post-insurrectionnel : L'insurrection populaire qui a eu lieu en octobre 2014 au Burkina Faso a constitué un moment clé dans l'histoire de ce pays. Les populations, en particulier les jeunes, se sont soulevés pour mettre fin à la confiscation du pouvoir par une élite politique, à la corruption, à l'injustice, etc. dans leur pays. Cet événement a ouvert une période caractérisée tant par l'espoir que par les nombreux défis à relever pour les nouveaux dirigeants. Ces derniers font face aux fortes attentes de la population, en attente de changements, et doivent s'atteler à redonner confiance aux populations. Un manque de célérité pourrait saper la confiance des populations. ■ Lenteur ressentie et engagement insuffisant de la justice contre la corruption : le manque d'un engagement prompt et diligent de la justice constitue une menace pour la crédibilité des acteurs anti-corruption et l'efficacité de leurs actions

sa lutte.

- L'existence d'une presse d'investigation sur la corruption : la presse burkinabè comporte des titres et des journalistes engagés dans l'investigation sur plusieurs formes de corruption. Ces enquêtes journalistiques constituent une contribution importante à la lutte contre la corruption qui peut nourrir le travail de l'ASCE-LC
- Engagement des institutions dans la lutte anti-corruption : plusieurs institutions revendiquent un engagement contre la corruption. Dans leurs rapports périodiques, la Cour des comptes, le REN-LAC, offrent des informations sur des cas de présomption de corruption. Les enquêtes parlementaires fournissent également des résultats sur des malversations dans la gestion des ressources publiques. L'ASCE-LC peut tirer opportunité de ces différents engagements et contributions pour développer et renforcer des partenariats pour une utilisation stratégique des résultats des rapports et enquêtes.

V. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DE L'ASCE-LC

Les parties prenantes de l'ASCE-LC ont des intérêts directs ou indirects liés au bon fonctionnement de l'institution. On peut donc distinguer les parties prenantes de premier rang, c'est-à-dire celles dont l'ASCE-LC ne peut se passer, sans remettre en cause son fonctionnement ou sa survie (pérennité) et les parties prenantes de deuxième rang, celles qui ne sont pas essentielles au fonctionnement ou à la survie de l'institution, mais qui sont utiles à l'atteinte de ses objectifs.

Tous sont concernés à des degrés divers. C'est pourquoi il convient de les catégoriser et de les hiérarchiser, en vue de déterminer les meilleures approches de collaboration et de mobilisation autour des objectifs à atteindre. Quels sont les acteurs prioritaires ou plus importants et quels sont ceux moins prioritaires ?

V.1. parties prenantes prioritaires

Au plan interne, il y a :

- les agents d'appui : ils sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des activités. L'ASCE-LC ne peut bien les faire travailler, les mobiliser, que s'ils ont conscience de l'utilité de leur travail, s'ils connaissent et acceptent les finalités et les objectifs du plan stratégique. Ils doivent participer pleinement à la planification et à l'exécution des activités. Le contrôleur général d'Etat doit entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les cadres permanents, puisqu'ils constituent un vecteur essentiel de la communication externe ;
- les contrôleurs : ils sont chargés de suivre et d'orienter la stratégie et les activités de l'ASCE-LC, d'élaborer les projets de programme de lutte contre la corruption, de suivre et de contrôler l'exécution des programmes après leur adoption, de rendre compte de l'exécution des programmes et des activités. Ils sont également chargés des enquêtes. Leur rôle est donc vital pour l'institution ;

Au plan externe, ce sont :

- l'Etat et les institutions partenaires : ils sont convaincus du bien-fondé de l'ASCE-LC. Ils ont besoin de s'assurer que les activités sont conduites, conformément aux plans stratégiques et de gestion de l'organe. Un partage d'information peut faciliter la prise de décision et garantir leur participation à la vie de l'ASCE-LC. L'institution doit renforcer le dialogue et la

concertation avec eux pour maintenir la confiance et l'intérêt qu'ils portent à ses activités ;

- les responsables des médias et les journalistes : ils bénéficient d'un a priori favorable auprès des populations. L'ASCE-LC gagnerait à nouer avec plusieurs organes de presse des collaborations de couverture médiatique. Les responsables des médias et les journalistes peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'information et dans la mobilisation sociale ;
- les autorités administratives : les saisines administratives exigent une plus grande collaboration entre l'ASCE-LC et les responsables politiques/administratifs, afin que des suites diligentes soient données aux demandes d'information, aux constats de pratiques illégales, aux demandes d'application des textes réglementaires ;
- la population burkinabè en général est la principale bénéficiaire de la mission de l'ASCE-LC. A cet effet, elle reste une partie prenante importante aux activités et des résultats de l'institution. Comme elle n'est pas homogène, il appartient à l'ASCE-LC de développer des actions ciblées vers des couches spécifiques, notamment les travailleurs du secteur privé, du secteur informel, etc.

V.2. Parties prenantes secondaires

Les parties prenantes de deuxième rang, même si elles ne sont pas essentielles au fonctionnement ou à la survie de l'ASCE-LC, sont utiles à l'atteinte de ses objectifs.

- **Les responsables des structures de contrôle de l'Etat et de la société civile**

L'ASCE-LC entretient des relations informelles de collaboration avec les institutions de contrôle (Cour de comptes, REN-LAC, etc.). Il est donc nécessaire que les collaborations soient formalisées et consolidées avec les responsables de ces institutions pour renforcer leur rôle anti-corruption.

- **Les responsables judiciaires**

La saisine judiciaire est attendue comme une étape supérieure de la lutte de l'ASCE-LC. L'organe peut entreprendre des initiatives avec des responsables judiciaires pour faire avancer les dossiers sur les cas patents de corruption. Tout en tenant compte de la spécificité de leur statut (indépendance judiciaire).

- **Les responsables des organisations de la société civile burkinabè (CGD (Centre pour la gouvernance démocratique), CSP (Catégorie socioprofessionnelle, APBEF (Association professionnelle des banques et établissements financiers), le patronat, ...)**

L'ASCE-LC peut s'inscrire partie prenante des initiatives citoyennes et des actions des OSC en faveur de la bonne gouvernance.

- **Les acteurs du secteur privé (le patronat, la chambre consulaire, etc.)**

Les opérateurs économiques qui peuvent penser que l'ASCE-LC peut faire avancer la transparence dans la gestion des marchés publics doivent être approchés par l'institution pour une synergie d'action.

- **Les responsables des institutions régionales et internationales de lutte anti-corruption**

Il existe dans la région ouest-africaine plusieurs institutions qui luttent contre la corruption dans les Etats membres de l'UEMOA et de la CEDEAO, notamment : l'Association nationale de lutte contre la corruption, la Commission nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion au Sénégal, la Cellule nationale de lutte contre la corruption en Guinée, la Commission nationale de lutte contre et le sabotage économique au Togo, l'Observatoire de lutte contre la corruption au Bénin ainsi que Amnesty international, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et Transparency International, etc.. L'indice de perception de l'ONG internationale, Transparency International, constitue chaque année, un référentiel mondial en matière de lutte contre la corruption. Un dialogue fructueux et un partage d'expériences entre l'ASCE-LC et ces institutions peuvent contribuer à crédibiliser son action.

VI. INVENTAIRE ET APPRECIATION DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC

La communication de l'ASCE-LC se veut être un processus d'écoute et d'émission de messages et de signes à destination de ses groupes-cibles. Elle vise l'amélioration de leur collaboration, le renforcement de leurs relations, la mobilisation de différentes couches sociales, la reddition des comptes aux partenaires techniques et financiers. Aussi est-il convenu de répertorier les activités de communication de l'ASCE-LC.

Au regard de sa mission et ses activités, l'ASCE-LC a toujours mené des actions de communication. Mais les activités de communication menées jusque-là, ont été faites par à-coups. Ainsi, elles peuvent manquer de cohérence d'ensemble. Il est donc nécessaire que le présent plan décline une stratégie globale qui articule les actions de communications de l'institution.

VI.1. Communication interne

Cette partie du document est consacrée à la communication au sein de l'ASCE-LC. Des entretiens ont été menés auprès du personnel de l'ASCE-LC afin d'en faire un diagnostic exact. Ainsi sur la base de la liste du personnel fournie par l'ASCE, un échantillon a été retenu pour les entretiens. Cet échantillon représente tous les services, des plus hauts cadres au personnel de soutien de l'ASCE-LC.

Ces entretiens devant concerner un échantillon de 16 membres de l'ASCE-LC ont commencé le 03 décembre 2019. Ils ont été interrompus par la suite à cause du manque de collaboration du personnel de l'ASCE-LC, puis reprisent le 27 décembre pour se terminer le 31 décembre 2019 grâce à l'intervention du contrôleur général adjoint auprès du personnel. La seizième (16^e) personne n'a pas donné suite à notre demande de la rencontrer.

D'une durée moyenne de 15 mn par entrevue, un ensemble de questions (voir questionnaire complet en annexe) étaient posées lors de ces entretiens.

Les éléments de réponses recueillis ont permis de faire un diagnostic détaillé de l'état de la communication interne de l'ASCE-LC.

D'emblée, il faut souligner qu'à l'ASCE-LC, le personnel est divisé en deux blocs :

- le corps métier : il regroupe tous les contrôleurs de l'ASCE logés dans un bâtiment à 3 niveaux
- le personnel d'appui : c'est le personnel administratif. Ils sont logés dans un bâtiment différent de celui des contrôleurs

De l'appréciation des personnes interrogées, la collaboration, de façon générale, est bonne :

- Entre collègues *"Nous sommes en famille"* ; *quand il y a un problème, on essaie de régler entre nous et ça passe"* ; *"c'est la communion entre nous"* ; *"les relations sont amicales"* ;

- Entre subordonnés et supérieurs, les avis divergent. Pour certains *“les supérieurs sont accessibles”*.

“Parfois je rentre dans le bureau de mon patron pour le taquiner”.

“Notre chef de service est à notre écoute toutes les fois où on le sollicite dans le cadre du travail ou pour régler un différend”.

Pour d'autres par contre, la collaboration avec les supérieurs relève uniquement du respect hiérarchique.

“Les contrôleurs n'ont pas de considération pour le personnel d'appui, ils se croient supérieurs aux autres. Dès fois tu salues un contrôleur et il te répond à peine. Il n'y a que la relation du respect de la hiérarchie entre nous”.

“La relation avec les contrôleurs est un peu teintée de discrimination parce qu'eux ils sont en haut et nous nous sommes en bas. En somme on n'est pas pareils. On le sent dans le langage de certains et aussi dans le comportement.

A l'ASCE-LC, l'on communique à travers les canaux suivants :

- les affiches : il existe sept (7) tableaux d'affichage, un (01) tableau dans le bâtiment du personnel d'appui et les six (06) autres dans le bâtiment des contrôleurs en raison de deux (02) tableaux à chacun des trois niveaux du bâtiment ;
- les réunions : il y a au moins une (01) Assemblée générale (AG) par an regroupant les contrôleurs et le personnel d'appui. Mais en 2019 aucune AG ne s'est tenue à cause de l'indisponibilité des contrôleurs toujours en mission. Cependant de façon isolée, les contrôleurs tiennent, dans le cadre de leurs missions, des réunions entre eux en fonction des besoins du moment.

Il y a également des réunions regroupant uniquement le personnel d'appui, mais elles sont rares, *“On n'en a pas eu depuis un moment, donc nous travaillons individuellement ”*. Chaque service organise donc ses réunions de façon ponctuelle en fonction du besoin. Certains services n'ont pas tenu de réunion depuis longtemps, *“avant, dans notre direction, on faisait des réunions régulièrement. Mais depuis trois (03) ans on ne fait plus de réunion. S'il y a une urgence notre responsable nous demande simplement notre avis et c'est tout.”*

En somme les réunions se tiennent de façon spontanée en fonction des besoins aussi bien du côté des contrôleurs que du personnel d'appui.

- Les mails : ils sont fréquents au niveau des contrôleurs et rares au niveau du personnel d'appui ;
- L'interphone : il y en a presque dans chaque bureau ;
- Les sms : ils sont envoyés par le Contrôleur Général Adjoint lorsqu'il y a des urgences ;
- Le bouche à oreille : il constitue également un moyen d'information à l'ASCE-LC.

En dehors de ces canaux, des groupes WhatsApp servent également de moyens de communication. Les contrôleurs ont un groupe WhatsApp, le personnel d'appui a également un groupe WhatsApp à travers lesquels ils s'envoient des informations.

Des connexions wifi sont mises à la disposition du personnel pour les besoins du travail. Il en existe dans le bâtiment des contrôleurs et dans le bâtiment du personnel d'appui. Mais tous sont unanimes à reconnaître la mauvaise qualité du wifi. Elle l'est davantage dans le bâtiment du personnel d'appui où la connexion est quasi-inexistante dans certains bureaux. Pour remédier à ce problème, des clés de connexion ont été distribués uniquement aux contrôleurs, directeurs et chefs de service. Cette dotation en clés de connexion ne s'est pas étendue au reste du personnel.

Par ailleurs, il y a unanimité quant à la réception tardive de l'information et le manque de communication. L'un des responsables s'exprime en ces termes : *“l'un de nos handicaps, c'est l'information et la communication car on n'a pas souvent la bonne information au bon moment. Il y a des déperditions au niveau de l'information. Il y a des informations qui ont été produites mais ne sont pas communiquées. Quelque chose d'important peut passer inaperçu parce qu'on ne s'est pas assuré au préalable que tout le monde ait reçu l'information”*.

Un membre du personnel d'appui renchérit : *“parfois ma direction organise des événements et je ne suis pas informé, ou je reçois l'information au moment où l'activité se déroule”*.

La réception tardive de l'information a des conséquences sur l'exécution du travail dans les délais impartis. *“Lorsqu'on reçoit l'information tardivement pour une tâche à exécuter, nous sommes obligés de courir de gauche à droite pour finir le travail dans les délais, on se retrouve acculé à la dernière minute et quand on n'est pas dans les délais, nous sommes sermonnés et cela a aussi des répercussions sur l'évaluation de nos performances.”*

La réception tardive de l'information a été également soulignée comme étant un élément perturbant l'ambiance du travail au sein de l'institution. La majorité des agents trouve par conséquent que l'ambiance est moyenne à l'ASCE-LC. En

dehors de l'environnement dans lequel le personnel exerce, un autre aspect a aussi été évoqué :

- le désordre dans l'affectation des tâches à exécuter au niveau du personnel d'appui, *"il n'est pas normal qu'un autre chef de service ou un autre directeur vienne me dire d'effectuer un travail pour lui alors que mon chef de service n'est même pas informé. C'est une manière anarchique de fonctionner.*

"Certains responsables ne connaissent pas les attributions du personnel d'appui. On ne fait pas tous le même travail. Un supérieur peut me croiser dans la cour et me dire de faire telle chose, or cela ne relève pas de mes compétences. Néanmoins je récupère la tâche et la transfère aux personnes compétentes pour l'exécuter".

"Il arrive souvent que pour certaines missions, on prenne des agents pour exécuter des tâches qui ne relèvent pas de leurs compétences. Et ces derniers une fois sur le terrain de la mission ne sachant pas comment faire le travail, appellent leurs collègues pour demander de l'aide. Cela est frustrant".

"Souvent nous recevons des dossiers à traiter auxquels nous n'avons pas été associés au départ, nous prenons le train en marche ou carrément à l'arrêt".

Malgré ces aspects peu reluisants de l'ambiance qui prévaut à l'ASCE, le volet social tient une place importante au sein de cette institution. Sur les 15 personnes interrogées, la plupart apprécie positivement le social à l'ASCE. En effet, *"une mutuelle a été mise en place et il y a des cotisations mensuelles fixées en fonction du rang du travailleur. Un registre de suivi a été mis en place pour attester des versements. Aussi il y a des montants fixes en fonction des événements (mariage, baptême ou décès). Tout est plafonné. Un compte a été ouvert par la caissière de la mutuelle dans une institution financière de la place et chaque fois qu'il y a un besoin, elle fait un retrait pour y faire face. Lors des événements sociaux il y a toujours une délégation qui va saluer au nom de l'institution. Des fois le Contrôleur Général d'Etat est présent. Des véhicules sont aussi mis à la disposition de la délégation qui va saluer."*

Par contre une autre partie des personnes interrogées donne une toute autre appréciation du volet social tel qu'il se déroule à l'ASCE. Elles pensent que le social devrait bénéficier d'une attention particulière.

Selon cette tranche du personnel *"lorsqu'il y a un événement social, les gens s'y intéressent en fonction des affinités"* ; *"lorsqu'il y a un événement social du côté des contrôleurs, tous les contrôleurs se mobilisent, mais quand il y a un événement du côté du personnel d'appui, les contrôleurs n'ont pas le temps"* ; *"il y a une discrimination dans le choix de la délégation qui doit aller saluer, au niveau du personnel d'appui c'est toujours les mêmes personnes qui vont représenter*

tout le personnel d'appui quand il y a un évènement social, c'est une pratique qui n'est pas appréciée ici."

La réception tardive de l'information est encore ressortie dans le volet social car d'aucuns affirment que quelques mois après un évènement malheureux (décès), certains présentent leurs condoléances à la personne éplorée, la replongeant ainsi dans les douleurs.

Lors des entretiens, il est ressorti qu'il y a un manque de matériel nécessaire au travail :

- des photocopieuses *"J'ai besoin d'une photocopieuse, à chaque fois que je veux faire des photocopies je dois me rendre dans un autre service"* ;
- des interphones *"je ne dispose pas d'interphone dans mon bureau, je passe les appels à partir de mon téléphone personnel"* ;
- des fauteuils de bureau ;
- des ordinateurs ;
- Les commodités (café, thé, etc.).

En dehors du manque de matériel, certaines personnes interrogées ont aussi souligné que l'acquisition du matériel est très lente et que parfois elles n'ont pas gain de cause à leur requête.

"Quand on fait une demande de matériel, l'acquisition est très lente ou on peut même ne pas l'obtenir du tout".

"J'ai mis 10 ans à obtenir une imprimante, on m'a toujours répondu qu'il n'y a pas d'argent".

"Mon fauteuil est cassé et j'ai fait 5 ans avec ce fauteuil, souvent il arrive que je tombe avec. J'ai demandé un autre fauteuil en vain".

"J'ai fait 8 ans avant d'obtenir un ordinateur".

"On a besoin de fournitures, on n'en a pas et les procédures sont longues, on ne sait pas ce qui se passe".

Il est bien d'une part de travailler et de s'adonner avec passion et détermination à la tâche. Mais il est aussi bien d'autre part de faire une halte afin de décompresser et reprendre de plus belle. Cependant le personnel de l'ASCE-LC affirme qu'il n'y a pas de journées de détente à l'ASCE. Les seuls temps de partage mentionnés lors des entretiens concernent les présentations de vœux à l'occasion du nouvel an et la

cérémonie d'hommage aux anciens de l'ASCE, la première du genre, organisée en 2019. En ce qui concerne les journées de détente hors du cadre du travail, le personnel en demande. Les travailleurs pensent que *“cela permettra de créer une autre ambiance et permettra aux uns et aux autres de décompresser.”*

Le personnel déclare aussi bénéficier de formation technique entrant dans le cadre de leurs fonctions en vue d'améliorer leurs compétences. Mais ils ne reçoivent pas de formations en vue d'être de bons ambassadeurs de lutte contre la corruption, notamment le personnel d'appui. Ils en ont fait la demande mais cela n'a pas encore été mise en œuvre.

A ce sujet, les avis des responsables divergent. Pour certains de nombreux documents sont disponibles à l'ASCE pour que le personnel puisse s'instruire. Ces responsables pensent aussi que le personnel de l'ASCE-LC peut également s'inspirer des propos du premier responsable de l'institution lors de ses sorties médiatiques.

Pour d'autres par contre, ce genre de formation est en projet. *“Pour une institution dont la mission principale est la prévention et la lutte contre la corruption afin de promouvoir l'intégrité la responsabilité et la transparence dans la gestion des services publics et privés et même au niveau de la société civile, il est bon que le personnel porte cette mission. Nous devons nous mêmes incarner les valeurs qui sous-tendent notre mission. Il faut que tous les agents soient outillés afin qu'ils deviennent des agents de sensibilisation, d'information et de mobilisation des citoyens pour cette cause qui est nationale ”.*

Quant au personnel d'appui, il déclare que ce genre de formation lui sera d'une grande utilité et lui permettra d'acquérir des connaissances approfondies de la mission de l'ASCE-LC.

“ Il y a beaucoup de choses relatives à la mission de l'ASCE-LC que nous ne comprenons pas. Si nous pouvions avoir des formations pour savoir comment se comporter, il y a peut-être des lieux que nous ne devons pas fréquenter, des amis à ne pas avoir, des paroles à ne pas dire, il faut que l'on sache comment bien se comporter, qu'on ait des notions sur le comportement d'un agent de l'ASCE-LC”.

En dehors du manque de formation comme mentionné ci-dessus, le personnel affirme ne pas être toujours informé et impliqué dans les activités de sensibilisation menées par l'ASCE-LC. Plusieurs membres du personnel d'appui ont un pincement au cœur à ce sujet. Ils ne se sentent pas vraiment utiles car en dehors du travail administratif, ils observent comme tous les citoyens lambda les activités de

l'institution alors qu'ils sont des agents de l'ASCE-LC, en témoignent les extraits ci-dessous :

- *“parfois c'est quand tu es à la maison que tu reçois un message te disant de suivre telle chaîne ou capter telle radio parce que le patron y est pour une émission” ;*
- *“les activités de sensibilisation de l'ASCE-LC sont uniquement tournées vers l'extérieur, le personnel de l'ASCE-LC est négligé. Pourtant nous pouvons nous aussi être des ambassadeurs” ;*
- *ils ne nous considèrent pas comme des acteurs de lutte contre la corruption. On est là uniquement pour les appuyer dans le travail administratif. Selon eux nous ne pouvons pas les aider à lutter contre la corruption. Donc nous sommes mis à l'écart ;*
- *cette année à l'occasion de la nuit de l'anticorruption, nous avons reçu l'information à deux jours de l'évènement que nous recevrons des badges pour y participer. Puisqu'on ne nous implique jamais dans les activités, on s'est demandé si ce n'était pas simplement pour aller remplir la salle ;*
- *“lors de la journée de la lutte contre la corruption, on aurait pu faire des groupes avec des lots de tee-shirts et des brochures et se repartir dans les différentes zones de Ouagadougou pour parler de l'ASCE-LC et sensibiliser la population. J'ai aussi proposé que l'on fasse des tee-shirts et qu'on les offre aux VADS qui régulent la circulation pour qu'ils en soient vêtus à l'occasion de la journée de la lutte contre la corruption et ça allait être un message percutant. Mais cela n'a pas été pris en compte puisque c'était la proposition d'un membre du personnel d'appui” ;*
- *nous ne sommes pas impliqués dans les activités, ne serait-ce que pour apprendre. Après 15 ans de service, je ne sais toujours pas comment se déroule une campagne de sensibilisation. C'est la connaissance qui importe et non les frais de mission comme certains le pensent. Car on peut tout t'enlever sauf ta connaissance. Nous pouvons être des ambassadeurs mais nous-mêmes on n'est pas sensibilisés et on ne sait pas comment se passe une sensibilisation”.*
- *les années antérieures, 2008, 2009, je participais aux actions de communication et sensibilisation de l'ASCE-LC. Je m'épanouissais parce que moi aussi j'apportais ma contribution à la lutte contre la corruption. Mais maintenant je me sens inutile.*

En somme, on pourrait dire que la communication interne de l'ASCE-LC est semblable à un corps dont l'extérieur présente une belle apparence, mais l'intérieur malade. Ainsi, dans le but d'améliorer la communication interne au sein de l'ASCE, le personnel a fait de nombreuses suggestions à savoir :

- faire de la communication une priorité ;
- renforcer le budget alloué à la communication pour une plus grande visibilité ;
- établir un plan d'action en matière de communication ;
- former le personnel aux actions de communication et d'information ;
- mettre en place un intranet ;
- revoir la connexion wifi ;
- assurer une bonne fluidité du réseau de connexion nécessaire pour l'utilisation de certains logiciels de travail ;
- mettre en place une flotte ;
- renforcer le personnel de la direction de la communication en recrutant ;
- tenir des réunions de direction et de service ;
- organiser régulièrement des rencontres pour tout le personnel d'appui. Cela permettra de faire des propositions, recueillir les avis et plaintes sur le fonctionnement interne ;
- respecter la tenue des assemblées générales à raison de deux (02) fois par an. Ce cadre est très important pour le bon fonctionnement de l'ASCE-LC ;
- informer à temps le personnel aussi bien pour ce qui concerne le travail administratif, le traitement d'un dossier ou le volet social ;
- réorganiser le volet social pour être plus solidaire ;
- considérer le personnel d'appui, les impliquer et les former aux activités de sensibilisation ;
- renforcer l'effectif des contrôleurs d'État à 50 comme cela était prévu dans les textes. Ainsi une partie restera sur place pour assurer le pilotage. Il faudrait également adopter des textes pour permettre à ceux qui restent d'avoir des avantages ;
- améliorer les conditions de travail en fournissant le matériel bureautique nécessaire au personnel ;
- pourvoir aux commodités (café, thé).

En plus des entretiens menés avec le personnel de l'ASCE-LC pour le diagnostic de la communication interne de l'ASCE-LC, d'autres entités externes ont été approchées pour recueillir leur avis en ce qui concerne la communication externe.

VI.2. Communication externe

Dans le but de rendre plus complète l'analyse de la communication de l'ASCE-LC, des entretiens ont été réalisés avec le personnel de l'ASCE-LC pour ce qui concerne la communication interne et avec certains acteurs externes à l'institution pour mieux apprécier cette communication externe.

Au nombre de ces acteurs, il faut citer :

- le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement ;
- le ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation ;
- l'inspecteur général du ministère du développement de l'économie numérique et des postes ;
- l'inspectrice générale des finances du MINEFID ;
- le secrétaire exécutif du REN/LAC ;
- des web-activistes et membres d'OSC (six au total).

Du point de vue de ces acteurs, il y a des efforts en matière d'efficacité et de communication de l'ASCE-LC. Car La loi de 2015 qui consacre L'ASCE-LC a fait ressortir sa nouvelle mission de lutte contre la corruption et la structure a engrangé des résultats avec les activités de contrôle de la gestion N-1 du Gouvernement, qui commencent à générer des changements de comportements résultant d'une sensibilisation au respect du bien public.

L'ASCE-LC communique à travers ses rapports d'activités annuels qu'elle remet au Président du Faso et au Premier Ministre. S'en suivent également des conférences de presse. Une synthèse des recommandations de ces rapports est aussi mise sur son site internet. En plus de cela, elle organise de temps en temps des conférences ou des séminaires sur la corruption. On note également que le 04 décembre 2019, elle a organisé "la nuit de l'anti-corruption".

En dehors de ces aspects, il n'y a pas véritablement pas une vraie stratégie de communication mise en place sur la question de la corruption. Il y a un manque de réactivité de la part de l'ASCE-LC.

Aussi, l'impression qui se dégage parfois est que l'ASCE fait des choses et les abandonne ou les jette en cours de route, ce qui laisse entrevoir parfois que les choses pataugent.

Le manque de communication de l'ASCE-LC fait qu'elle est beaucoup plus vue comme un gendarme au lieu d'être une structure de conseil en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Les acteurs de l'ASCE-LC arrivent comme des gens qui viennent pour chercher la petite bête, pour faire peur. Alors qu'avec une bonne communication, cette structure peut sensibiliser les citoyens parce que l'objectif devrait consister à travailler pour prévenir la corruption. On ne reconnaît cette structure que lorsqu'elle se présente pour effectuer des contrôles.

Par ailleurs, cette autorité est dans une communication institutionnelle qui est dépassée. On ne sent pas une communication bien séquencée et inscrite dans la durée. Presque pas de présence sur internet, il est difficile d'avoir accès à ses rapports en ligne. Elle n'est pas présente sur les médias sociaux. Elle manque de visibilité. De nos jours, la présence d'une institution sur les médias sociaux est importante pour les activités qu'elle mène.

En ce qui concerne le gouvernement il apprécie le travail abattu l'ASCE-LC, mais estime qu'il y a encore beaucoup d'efforts à fournir en matière de communication. Le gouvernement ne peut pas communiquer pour l'ASCE-LC. C'est à l'ASCE-LC de communiquer. Le Gouvernement communique de son côté en affirmant son engagement à appliquer les principes de droit, les règles de justice, à soumettre les personnes concernées à la rigueur de la justice mais il appartient surtout à l'ASCE-LC de communiquer.

La redevabilité étant la clé de l'action gouvernementale, celui-ci fait des points de presse, met des ministres à la disposition des acteurs pour qu'ils posent des questions, des structures sont auditées et les rapports sont rendus publics. Le gouvernement ne peut aider plus l'ASCE-LC. Le gouvernement se dit être dans la redevabilité et il veut l'assumer dans ses actes au quotidien. Il y a un des volets du PNDES notamment l'axe 1 qui prévoit l'amélioration de la gouvernance. A ce niveau figure tout ce qui concerne l'administration ouverte, les données publiques, l'amélioration de la justice et le Gouvernement met en œuvre cet axe qui comprend également des actions de lutte contre la corruption, de meilleure gestion des deniers publics etc. Il y a une communication qui est faite par le gouvernement sur cet axe

essentiel du PNDES mais aussi sur les efforts de modernisation de l'administration et des finances publiques.

Il a aussi été mentionné une insuffisance de communication avec les inspections techniques des services ministériels. En effet, selon les acteurs de ces structures, l'ASCE-LC n'associe pas les Inspections Techniques des services (ITS) dans les formations dispensées sur la lutte contre la corruption.

En dépit de ces aspects de la communication de l'ASCE-LC ci-dessus mentionnés, les acteurs interrogés ont fait des suggestions pour l'amélioration de la communication de l'ASCE-LC, formulé des propositions de soutien à l'ASCE et donné des pistes de collaboration et de partenariat en termes de communication avec cette institution.

Au nombre des suggestions, on peut citer :

- dégager un budget conséquent pour la communication ;
- intégrer dans son plan de communication la communication digitale (site web, réseaux sociaux avec des contenus régulièrement mis à jour). Les réseaux sociaux constituent l'espace le plus utilisé par la jeunesse. Elle doit être plus visible sur les réseaux sociaux ;
- sensibiliser davantage à travers des spots radio et télé, des sketches télé, des animations en langues nationales dans les radios et les télévisions, des affiches numériques et physiques ;
- prendre en compte les langues nationales dans la communication ;
- Solliciter le concours des radios locales qui sont de plus en plus écoutées en y diffusant des thématiques enregistrés ;
- faire connaître l'ASCE-LC par des journées portes ouvertes et une grande campagne de communication ;
- nouer un partenariat plus important avec les médias ;
- recruter les ressources humaines nécessaires en matière de communication ;
- maîtriser sa communication pour ne pas verser dans le buzz à propos des dossiers. Bien communiquer de sorte à établir un rapport de confiance et susciter la participation citoyenne ;

- sensibiliser de concert avec le MENA les élèves du préscolaire en terminal (un peu plus de 4 600 000 élèves dénombrés pour l'année scolaire 2018-2019). Sensibiliser cette frange de la population permettrait de leur inculquer de saines valeurs dès le bas âge avec lesquelles ils grandiront. La prévention de la corruption se fera mieux avec les ministères en charge des enseignements ;
- mettre en place un centre de recueil des suggestions et des plaintes, ce qui peut contribuer à l'amélioration de la communication ;
- tenir plus de rencontres avec les inspections techniques des services (la seule rencontre annuelle est insuffisante) ;
- organiser davantage des cadres de concertation ;
- mettre à la disposition des acteurs les processus d'action qui aboutissent suite aux rapports de l'ASCE-LC ;
- informer les acteurs sur la suite donnée aux différents rapports ;

En ce qui concerne le soutien à l'ASCE-LC, l'inspection générale du MDENP propose le développement d'une plateforme permettant à l'ASCE-LC de mieux communiquer. Le MDENP constitue un meilleur partenaire avec pour bras technique l'Agence Nationale de Promotion des Techniques de l'Information et de la Communication (ANPTIC).

Le soutien qu'apporte l'inspection générale des finances est de mettre autant que possible des inspecteurs des finances à la disposition de l'ASCE-LC pour ses différentes missions d'audit et d'investigation.

En termes de collaboration et de partenariats, l'inspection générale des finances souhaite que l'ASCE-LC associe dans sa communication la structure de contrôle qui a réalisé la mission d'audit ou d'investigation où il ressort des soupçons de corruption ou de fraude.

Les web activistes apportent leur soutien à travers le relais de l'information venant de l'ASCE-LC ; aider à la mise en place des campagnes digitales ; contribuer à la sensibilisation des citoyens par la publication de messages anti-corruption ; soutenir toute action de l'ASCE-LC visant à la rendre plus opérationnelle dans la répression de la corruption.

Les acteurs des OSC et les web-activistes suggèrent à l'ASCE l'établissement de partenariats au travers desquels il y aura la formation de ses acteurs sur les missions de l'ASCE-LC afin d'être des relais efficaces.

Enfin, le MENA souhaite une collaboration avec l'ASCE afin de faire la lumière sur certaines pratiques en son sein (la vente des places par certains enseignants indéliçats ; les cas de mauvaise gestion des fonds mis à la disposition des circonscriptions de base pour leur fonctionnement ; les cas de mauvaise gestion des cantines scolaires).

VII. ANALYSE SWOT DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC

Les ressources en communication sont diversifiées à l'ASCE-LC. Les supports, aussi bien écrits, électroniques, audiovisuels qu'oraux peuvent aider l'institution à informer, sensibiliser et mobiliser les groupes-cibles de la communication. Quelles sont les menaces à l'environnement institutionnel de la communication ? Quels sont les problèmes à résoudre par l'action de communication envisagée ?

VII.1. Communication interne

Les forces	Les faiblesses
▪ Les cadres d'échanges, de concertation et d'animation (réunions de travail périodiques, réunions d'informations, rencontres de concertation, etc.) existent. Ils doivent aider à renforcer le dialogue interne. Appréciés des agents permanents, ces cadres peuvent être dynamisés pour rapprocher davantage les différents services et renforcer la communication latérale (la collaboration constructive) ▪ Existence de canaux de communication (7 tableaux d'affichage, des interphones dans les bureaux, le bouche à oreille, des groupes WhatsApp). ▪ La prise en charge de la fonction communication par les premiers responsables de l'ASCE-LC	▪ Les informations descendantes sont, le plus souvent, constituées de transmissions d'ordres (note de service, ordres de mission, décisions, etc.) et d'informations sur la vie et les activités de l'ASCE-LC. Même si ces informations descendantes sont indispensables à toute institution, elles suscitent peu de feedbacks, pourtant nécessaires à une bonne communication interne. Les informations ascendantes sont des comptes rendus de réunions, des rapports d'activités ou de missions et des demandes adressées à la hiérarchie. Quant aux informations latérales ou horizontales, elles sont peu développées. Pourtant, elles sont censées faciliter le partage des informations entre les cadres permanents. ▪ L'absence de l'intranet : l'utilisation de l'intranet en appui aux correspondances officielles et autres supports d'information entre les responsables et les agents peut améliorer le partage de l'information entre eux d'une part, et

se manifeste à travers la formalisation du poste de directeur de l'information, la communication et de la documentation de l'organe. Son rôle est de mettre en œuvre les activités de communication de l'ASCE-LC. A ce titre, il est censé assurer le suivi de la réalisation des outils et des activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation du personnel, des partenaires, des populations, des autorités politiques et administratives, etc. Il est donc le pilote du plan de communication.

- La stratégie de vulgarisation de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso constitue une avancée notable. Ce document de référence est appelé à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des activités de communication.

avec les membres de l'ASCE-LC et les partenaires, d'autres part. Une meilleure configuration du système de communication opérationnel doit faciliter la circulation de l'information et le décloisonnement des services. Son absence est un handicap.

- Des cadres de concertation sont créés à l'ASCE-LC (réunions de travail, réunions d'information, rencontres d'échanges, AG...) mais ces rencontres ne sont pas toujours régulières et les comptes rendus et/ou procès-verbaux de ces rencontres ne sont pas toujours transmis aux destinataires, à bonne date.
- L'absence de charte graphique entraîne des incohérences au niveau de la production des documents institutionnels.
- La faible capacité de nombreux agents à l'utiliser de façon efficace des TIC.
- Communication biaisée (Peur, méfiance, entre subordonnés et supérieurs ; Réception tardive de l'information ; frustration de part et d'autre).
- Mauvaise qualité du wifi.
- Mépris des subordonnés.
- Matériel de travail insuffisant ou en mauvais état.

	▪ Manque de journée de détente. ▪ Manque de formation du personnel en vue d'en faire des ambassadeurs de la lutte contre la corruption. ▪ Manque d'implication du personnel dans les activités de sensibilisation.
--	--

VII.2. Communication externe

Les forces	Les faiblesses
▪ L'existence du projet PRO/ASCE-LC : le projet définit un axe qui vise à rendre l'organe plus proche des populations et ses actions plus visibles. Ainsi, la communication doit répondre aux besoins suivants : le besoin de mobiliser le personnel de l'institution autour du PRO/ASCE-LC et des actions induites par sa mise en œuvre, le besoin de renforcer la collaboration avec les partenaires externes, la nécessité de valoriser l'image de l'ASCE-LC et de mobiliser toutes les couches sociales de la population. ▪ Les canaux de	▪ Les outils de communication réalisés par l'ASCE-LC (affiches, reportages, émissions radiophoniques, le rapport sur l'état de la corruption, le film documentaire, etc.) informent les publics, de manière générale, de l'institution et de ses activités. Mais l'absence de cohérence d'ensemble et l'inexistence de plans médias de diffusion et/ou de distribution de ces outils ne leur assurent pas une lisibilité conséquente, au niveau national. ▪ L'absence d'une charte graphique entraîne une production très disparate des supports de communication : logos différents, couleurs différentes, polices différentes, etc. ▪ L'ASCE-LC ne dispose pas d'un site Internet

communication utilisés notamment la radiodiffusion et la télévision ainsi que les actions de relations publiques rencontrent un apriori favorable des responsables de l'institution. Cette perception favorable des médias est un acquis qui mérite d'être consolidé. Les médias seront donc convoqués pour jouer davantage un rôle de relais indispensable dans l'information et la communication sur l'ASCE-LC, sa vision, ses valeurs, ses résultats et ses activités.

- La volonté des premiers responsables de disposer d'une stratégie de communication est un élément déterminant pour soutenir la mise en lumière de l'institution. Ils s'engagent à offrir à l'ASCE-LC, un plan d'action triennal de communication maîtrisé pour une image valorisée.

Il s'agit de faire de l'ASCE-LC, l'institution nationale de référence en matière de lutte anti-corruption qui a une vision, des valeurs, des acquis et qui communique pour rendre visible et lisible son action

- L'ASCE-LC jouit d'une importante image auprès du

- L'ASCE est absente des réseaux sociaux
- Les messages de l'ASCE, essentiellement en français, n'arrivent pas à atteindre tous les publics-cibles, de façon efficace, soit à cause des limites des canaux utilisés : « tout le monde n'a pas accès à la radiodiffusion et aux documents écrits ». Il est donc nécessaire que les trois principales langues nationales (mooré, dioula, fulfuldé) soient davantage utilisées dans les activités de communication.
- Le numéro vert 80 00 11 02 est non fonctionnel.
- L'ASCE-LC a un système informatique peu efficace. Certes, le schéma directeur informatique (SDI) en cours d'élaboration pourrait être une solution appropriée à la déclaration électronique d'intérêt et de patrimoine des personnes assujetties.
- Pas de vraie stratégie de communication mis en place sur la question de la corruption
- Une communication institutionnelle dépassée
- Manque de visibilité
- L'ASCE est plus vu comme un gendarme qu'une structure de conseil en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption
- Insuffisance de communication avec les inspections techniques des services

public. En effet, les dénonciations, les enquêtes de terrain, les actions de sensibilisation en province sont bien relayées par la presse. Ses enquêtes ont quelques fois abouties à des résultats concrets. Les activités et la médiatisation de l'organe ont un effet dissuasif sur les administrations, les établissements publics et les sociétés. Le rapport annuel sur la corruption peut être considéré comme un résultat visible majeur.

- Des changements de comportements perceptibles du fait de la sensibilisation de la population.
- Soutien de l'inspection générale du MDENP pour le développement d'une plateforme permettant à l'ASCE-LC de mieux communiquer
- Soutien de l'inspection générale des finances avec plus d'inspecteurs des finances mis à la disposition de l'ASCE-LC pour ses différentes missions d'audit et d'investigation.
- Soutien des Web activistes à l'ASCE pour des relais

ministériels

d'information, des campagnes de communication et de sensibilisation.	
--	--

Les opportunités	Les menaces/contraintes
▪ La multiplicité et la diversité des moyens et canaux de communication, ainsi que leur répartition nationale sont à même de faciliter la diffusion de l'information et d'accroître la visibilité des activités de l'organe ▪ Un nombre important de partenaires sont disposés à collaborer avec l'ASCE-LC. Cette prédisposition favorable peut contribuer à la mise en œuvre du plan de communication	▪ Le taux d'analphabétisme encore élevé des populations du Burkina, en général, requiert une adaptation judicieuse des messages d'information et de sensibilisation. Par conséquent, une préférence doit être accordée à l'oralité, notamment à travers des émissions radiophoniques au niveau des radios locales, aux images et aux langues nationales dans la production et la diffusion des informations en directions de certaines couches. ▪ Les coûts élevés de réalisation, d'animation et/ou de diffusion des supports/outils de communication à destination du grand public et ceux des couvertures médiatiques sont parfois dissuasifs et peuvent faire douter du rapport résultats/prix de l'investissement. ▪ La persistance de la pauvreté, la lenteur de la justice dans le traitement des dossiers pendant, peuvent donner le sentiment que l'action de l'ASCE-LC reste insuffisante voire inefficace.



L'analyse SWOT de la communication de l'ASCE-LC implique que sa communication englobe tout son environnement. Il ne s'agit pas pour la Direction de l'information, de la communication et de la documentation (DICD) de gérer en "parallèle", une communication interne et une communication externe. Il s'agit d'assurer la cohérence et la compatibilité des messages en direction de toutes les parties prenantes.

DEUXIEME PARTIE

STRATEGIE DE COMMUNICATION DE l'ASCE-LC

I. PROBLEMES ET OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION

Au regard du bilan-diagnostic, la stratégie de communication de l'ASCE-LC entend d'abord apporter des solutions idoines au dialogue interne, à la visibilité des activités de l'organisation. Elle vise ensuite à améliorer l'image et la perception de l'institution auprès de ses publics cibles. Elle ambitionne enfin d'aider à l'atteinte des objectifs du PRO/ASCE-LC.

II.1. Problèmes de communication à résoudre

- Comment faciliter une bonne circulation et un meilleur partage des informations entre le personnel d'appui de l'organe, entre eux d'une part, et entre eux et les contrôleurs d'Etat d'autre part alors qu'elles ne parviennent pas toujours à bonne date, aux destinataires et que les cadres de concertation/collaboration sont peu dynamiques ?
- Comment faciliter une meilleure appropriation par le personnel de la Loi 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC ?
- Comment valoriser l'image de l'ASCE-LC, renforcer la relation de confiance et la collaboration avec les PTF, les acteurs du secteur privé, les responsables des institutions partenaires, les journalistes et les responsables d'OSC ?
- Comment porter efficacement le changement espéré par la Loi n° 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso à travers une franche collaboration des publics externes alors que les populations sont peu sensibilisées à son contenu donc pas au fait que sa mise en œuvre permettra de renforcer l'efficacité des actions de lutte contre la corruption ?
- Comment sélectionner et intégrer au mieux des activités d'information et de sensibilisation aux activités de l'ASCE-LC pour obtenir l'adhésion des partenaires, des autorités et des populations, alors qu'elles sont insuffisantes et qu'il n'existe pas de plan de diffusion de l'information en direction de ces groupes-cibles et du grand public ?

II. 2. Objectifs de la stratégie de communication

La stratégie envisagée prend en compte les deux volets de la communication : interne et externe. Elle doit résoudre les problèmes identifiés. Pour cela, les objectifs de communication sont définis, des groupes cibles déterminés, des moyens affectés et des messages-clés élaborés.

II.2.1. Objectifs stratégique de la communication

L'objectif stratégique de la communication de l'ASCE-LC vise à modifier positivement des opinions, perceptions, attitudes ou comportements de personnes cibles vis-à-vis de la lutte anti-corruption et de la corruption. Ces résultats ne peuvent s'opérer à court terme. La stratégie s'inscrit donc dans une vision globale, c'est-à-dire que toutes les actions de communication définies doivent être compatibles et cohérentes entre elles. Ces différentes actions ayant le même objectif. Il s'agit, sur la période de 2019-2021 de :

Faciliter un fonctionnement efficace des services de l'ASCE-LC à travers une appropriation consciente de la loi 082, et une collaboration entre les parties prenantes internes/externes à travers la promotion d'une image positive de l'ASCE-LC pour la rendre plus proche des populations, en rendant visibles ses réalisations et ses activités.

II.2.2. Objectifs opérationnels/spécifiques de la communication

L'objectif stratégique est décliné de façon opératoire, en objectifs opérationnels ou spécifiques (OS), définis en fonction des problèmes de communication à résoudre, aussi bien en interne qu'à l'externe.

➤ Au plan interne

- OS1 : Assurer une fluidité de l'information sur le fonctionnement des services et une clarification des rôles entre les agents d'appui et les contrôleurs, les enquêteurs, les assistants de vérifications ;

Résultat attendu : Au moins deux membres du Conseil d'orientation sont impliqués dans l'exécution et le suivi des activités de l'ASCE-LC

- OS2 : Faciliter un meilleur partage de l'information sur le fonctionnement des services et une appropriation de la Loi 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC et de la Loi 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption.

Résultat attendu : Tous les cadres permanents de l'ASCE-LC sont engagés dans leur travail, s'approprient les lois portant restructuration de l'ASCE-LC, prévention et répression de la corruption, collaborent et partagent mieux les informations opérationnelles.

➤ Au plan externe

- OS3 : Consolider la collaboration avec les responsables des institutions de contrôle de l'Etat, les OSC de lutte contre la corruption et la presse nationale.

Résultat attendu : Les responsables des institutions de contrôle de l'Etat (3/4), de la presse nationale (3/4) et des OSC (3/4) sont intéressés et participent aux activités de l'ASCE-LC

- OS4 : Susciter un partenariat constructif entre l'ASCE-LC et les acteurs du secteur privé.

Résultat attendu : Les responsables du patronat et membres du Bureau consulaire burkinabè sont plus intéressés et participent aux activités de l'institution.

- OS5 : Maintenir la confiance et le soutien des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre des activités de lutte contre la corruption.

Résultat attendu : Trois quart (3/4) des partenaires techniques et financiers sont confiants et soutiennent la mise en œuvre de la Loi 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso.

- OS6 : Mettre à la disposition des contrôleurs des supports et/ou outils d'information, de mobilisation et de sensibilisation des populations à la lutte anti-corruption, aux réalisations et activités de l'institution.

Résultat attendu : Des supports/outils d'information, de mobilisation et de sensibilisation des populations à la lutte anti-corruption, aux réalisations et aux activités de l'institution sont conçus.

- OS7 : coordonner de façon plus efficace la médiatisation des activités de communication conduites par les acteurs impliqués dans le processus pour donner à l'ASCE-LC une image réaliste et valorisante

Résultat attendu : le système de veille médiatique est performant et les dénonciations des populations dans ces fora remontent à bonne date et des réponses y sont apportées en utilisant les mêmes canaux.

III. APPROCHE STRATEGIQUE DE LA COMMUNICATION

L'approche stratégique de la communication est dirigée vers les publics internes de l'ASCE-LC qui doivent mettre en œuvre les activités de l'institution. Des principes directeurs doivent guider leur action.

III.1. Principes directeurs de la communication

Au plan interne :

- dans tous les services de l'ASCE-LC, une information régulière, accessible et pertinente circule entre le personnel. Pour ce faire, des réunions de travail périodiques sont animées ;
- tout document officiel à diffuser est rédigé en français. Mais, des éléments audiovisuels peuvent être diffusés dans les langues nationales, en particulier les trois principales (mooré, dioula, fulfuldé) ;
- le contrôleur général d'Etat s'engage à susciter des réactions, recueillir des avis et conseils des parties prenantes internes. Il le fait grâce aux cadres de concertation mis en place. La communication interpersonnelle directe y est privilégiée, à travers les réunions ;
- le contrôleur général d'Etat est le porte-parole de l'institution, vis-à-vis des médias et de l'opinion publique. Le directeur de l'information, de la communication et de la documentation facilite la mise en œuvre des activités du plan de communication.

Au plan externe :

- l'ASCE-LC s'assure qu'une information formalisée, régulière, accessible et pertinente circule vers les autorités publiques, les partenaires et les citoyens. Sa communication vise à faire connaître sa mission, sa vision, ses réalisations, ses activités et à promouvoir son image auprès des publics ;
- l'ASCE-LC s'engage à cultiver le dialogue et à améliorer l'interaction instantanée avec les parties prenantes externes. Elle le fait, à travers des outils pertinents, des cadres formels de concertation, les médias traditionnels (télé, radio, presse écrite) et les médias nouveaux.
- l'ASCE-LC s'engage à rendre fonctionnel le téléphone vert qui est un outil de dénonciation des actes de corruption. Il est accessible à toute la population sur l'étendue du territoire. Les dénonciations sont

anonymes. Les sources des dénonciations sont protégées. Les cas dénoncés sont traités avec diligence ;

- le site web de l'ASCE-LC plate-forme dédiée à la communication est créé et fonctionnel. Il met en ligne les documents institutionnels et les productions de connaissances sur le phénomène de la corruption au Burkina. Il est possible de faire la déclaration des biens en ligne. Il informe les internautes des activités de l'institution ;
- l'ASCE-LC considère que toute campagne de communication, en cas de crise, doit obéir aux procédures internes. Elle doit être précédée de notes d'information à l'intention du secrétariat général, de Conseil d'orientation.
- l'ASCE-LC s'engage à rendre accessible les Lois N°082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC et 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption.

III.2. Valeurs clés à promouvoir

Le plan stratégique a identifié cinq valeurs-clés à promouvoir : l'engagement, la transparence, la probité, la justice et la responsabilité. Ces valeurs sont des qualités essentielles à cultiver par tous, dans un esprit d'équipe, pour relever les défis d'une institution efficace et à l'écoute des différentes couches sociales de la population du Burkina Faso.

- Engagement et dévouement : l'engagement et le dévouement des membres du personnel sont les premiers ingrédients du succès. Ces valeurs sont des qualités nécessaires pour inciter les partenaires et autres parties prenantes à se mobiliser aux côtés de l'ASCE-LC pour l'atteinte de ses objectifs. Ainsi :
 - les cadres permanents s'engagent à approfondir leurs connaissances de la lutte anti-corruption et des autres initiatives pour assurer un service de qualité aux populations ;
 - ils veillent à développer leurs capacités à répondre de façon ciblée et efficace, aux préoccupations et à être à la hauteur des engagements définis par l'institution ;
- Transparence, redevabilité et probité : la transparence et la probité sont les bases de la crédibilité et de la confiance que les parties prenantes placent en l'ASCE-LC. Il est exigé de chaque cadre, une probité morale. Cela se traduira

notamment par le respect scrupuleux du code éthique, du manuel de procédures administratives, financières et comptable, une reddition de comptes financière responsable et honnête, etc.

- Justice : en tant qu'institution de lutte contre la corruption, la justice est une valeur cardinale de l'organe. C'est la qualité morale qui exige de l'ASCE-LC le respect des droits d'autrui (en l'occurrence ici la présomption d'innocence) et ainsi, lui permet d'accomplir les devoirs que lui imposent sa mission.
- Responsabilité : la responsabilité est l'obligation de répondre de ses actes, principalement dans les cas où ceux-ci sont condamnables légalement ou moralement. Il s'agit pour l'ASCE-LC d'assumer pleinement toutes les conséquences des actes qu'elle pose dans le cadre de la lutte contre la corruption. Le professionnalisme est le gage de la responsabilité. C'est pourquoi, le travail bien fait sera recherché par l'ensemble des cadres du réseau.
- Esprit d'équipe : la vision et la mission de l'ASCE-LC ne seront véritablement atteintes que dans un esprit de bonne collaboration, d'entraide et de solidarité mutuelle qui concrétise l'appartenance du personnel et des membres du Conseil d'orientation à la même institution. Le travail en équipe se constatera également à travers la planification et l'exécution des programmes avec toutes les parties prenantes.

III.3. Les principaux axes de la communication

Sur la base des principes et des valeurs-clés à promouvoir, une stratégie de communication de couverture maximum est recommandée. Elle consiste à faire porter le changement en interne et à satisfaire aux besoins de tous les concernés, avec des activités et des messages précis, destinés à des groupes-cibles précis. Cette stratégie permettra de relever le niveau de connaissances et d'acceptation de tous les acteurs, au sujet de l'ASCE-LC et de susciter une plus grande participation aux activités de lutte anti-corruption. À cet effet, quatre (3) axes stratégiques de communication sont déclinés :

Axe 1 : incitation des publics internes au changement induits par la Loi 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC ;

Axe 2 : collaboration constructive avec les publics externes ;

Axe 3 : forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC ; vulgarisation de la Loi portant prévention et répression de la corruption.

III.4. les objectifs de la communication

Au plan interne : la stratégie de communication doit permettre un fonctionnement efficace des services et donc, rendre le dispositif institutionnel performant pour porter le changement induit par les Lois N°082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC et 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption.

Au plan externe : la stratégie doit permettre d'informer, de sensibiliser aux activités, de rendre compte des réalisations et des résultats atteints aux parties prenantes. Elle doit permettre également de maintenir la confiance.

De façon opérationnelle, la stratégie de communication sera basée sur les cinq approches complémentaires suivantes :

- le faire savoir : l'ASCE-LC doit faire savoir ce qu'il est, ce qu'il fait, ce que ses réalisations apportent aux populations (diffusion des éléments audiovisuels produits, distribution des documents produits, réunions périodiques, panneaux d'indication, téléphone vert, etc.) ;
- le faire faire : il ne peut pas tout faire seul, il doit faire appel à des partenaires ou prestataires pour réaliser ou conduire des activités de communication (réalisation de brochures, émissions spéciales radiophoniques et télévisuelles, jeux radiophoniques, diffusions des éléments audiovisuels, reportages, réalisations de films, etc.) ;
- le faire voir : pour mieux convaincre de ses activités et de ses résultats, il doit montrer ses réalisations aux parties prenantes (reportages télévisuels, visites des locaux, expositions des résultats, etc.) ;
- le partage d'expériences : les parties prenantes ont des expériences diverses, selon leurs profils qui méritent d'être partagées par tous les concernés (ateliers, conférence-débat, sessions de formation, réunions de travail, etc.) ;
- la reddition des comptes : elle doit rendre compte à l'Etat, aux PTF, aux populations des avancées dans la lutte anti-corruption (rapports annuels d'activités, visites de supervision, conférences de presse, etc.).

V. CIBLES DE LA COMMUNICATION

Les cibles de la communication sont les catégories de personnes auxquelles la communication s'adresse. Elles sont différentes, en fonction du message, des objectifs et du canal utilisé. Pour plus d'efficacité, elles sont généralement réparties en plusieurs catégories (cible principale, cœur de cible, cibles secondaires, etc.) pour un meilleur impact communicationnel.

Dans ce cas précis, les cibles sont des personnes et/ou groupes de personnes identifiés, pour lesquels les messages sont élaborés et sont destinés.

V.1. Les messages destinés aux cibles internes

Ils sont censés susciter, à quelque niveau qu'ils soient, une prise de conscience et un changement positif de comportement pour porter le plan de restructuration et les actions de lutte contre la corruption. Ils doivent contribuer à faciliter un partage efficace des informations, un renforcement de l'esprit de complémentarité et de soutien professionnel, un plus grand engagement, une synergie d'action.

Cibles	Messages clés et/ou promesses
Cibles internes	
Le personnel d'appui	- La réussite de la mission de l'ASCE-LC passe par un personnel compétent, efficace et intègre - L'appropriation de la loi sur la prévention et la répression de la corruption est notre défi majeur ! - Le code éthique est le référentiel de l'agent intègre - Engagement, transparence et probité sont les valeurs de l'ASCE-LC et doivent être partagées par tout le personnel - Les rapports annuels sont les miroirs des efforts accomplis par chacun

Les contrôleurs d'Etat	- Les rapports annuels sont les miroirs des efforts accomplis par chacun
Les assistants de vérification, les enquêteurs	
Le secrétaire général	
Le Conseil d'orientation	

V.2. Les messages destinés aux cibles principales

Ils doivent présenter l'ASCE-LC, sa mission, sa vision, ses valeurs, ses réalisations et ses activités. De même, ils doivent valoriser la lutte contre la corruption et motiver la participation des parties prenantes à sa mise en œuvre.

Cibles	Messages clés et/ou promesses
Cibles principales	
Les agents des administrations publiques et parapubliques Les responsables des services de l'ordre et de la sécurité Les responsables et acteurs du secteur privé Les populations du Burkina en général	- La corruption entraîne des violations des droits de l'homme - La corruption fausse le jeu des marchés et ne permet pas une concurrence loyale - Avec la corruption, l'inégalité et l'injustice gagnent du terrain - Avec la corruption, les investisseurs et donateurs étrangers sont découragés et ne sont pas prêts à accompagner les efforts de développement - La corruption est un obstacle à l'atténuation de la pauvreté - Pour toutes dénonciations de fraude, votre identité sera protégée et des enquêtes menées avec diligence - Non à la corruption, oui à

	l'intégrité - Nous vaincrons la pauvreté, en nous mobilisant pour barrer la route à l'impunité dont jouissent les acteurs de la corruption - Valeurs éthiques et morales pour un comportement positif dans la société - Meilleur contrôle de l'exposition des enfants à la propagation des contre valeurs - Nécessité du renforcement de L'indépendance de la justice - Les acteurs de la corruption écoperont de lourdes sanctions et de peines d'emprisonnement - En soutien aux forces de défense et de sécurité, je m'engage pour lutter contre la corruption - Lutter contre la corruption permet d'éviter qu'on ait des gilets pare-balles de mauvaise qualité - Lutter contre la corruption permet d'éviter qu'on ait des armes qui ne percutent pas - Lutter contre la corruption permet d'acheter des avions supplémentaires ou des drones au profit de nos FDS
--	---

V.3. Les messages destinés aux cibles secondaires

Ils doivent présenter l'ASCE-LC, sa mission, ses réalisations et ses activités. Ils doivent susciter l'intérêt des hommes des médias à diffuser les informations que l'ASCE-LC leur fournit, dans un langage facile, au profit des populations.

Cibles	Messages clés et/ou promesses
Cibles secondaires	
Les journalistes et les responsables des médias	- La corruption sape la démocratie et l'Etat de droit - La corruption nuit à la qualité de vie - La corruption crée un terrain propice à la criminalité - La corruption est un obstacle au développement - Œuvrons à l'indépendance de la justice - Notre devoir, c'est promouvoir une culture de la transparence - Exigeons la lumière sur les cas de corruption avérés - Halte à la corruption, dénonçons-la ! - Meilleur contrôle de l'exposition des enfants à la propagation des contre valeurs - Nécessité du renforcement de l'indépendance de la justice
Les partenaires techniques et financiers	
Les responsables et acteurs de la justice	
Les leaders d'opinion (chefs coutumiers et religieux, hommes politiques, leaders de la société civile)	
Les responsables des organisations de la société civile (ONG, syndicats)	

VI. Les moyens de communication

VI.1. Les moyens de communication adaptés aux cibles internes

Pour faciliter une bonne circulation de l'information et augmenter le sentiment d'appartenance du personnel de l'ASCE-LC, plusieurs moyens sont recommandés. Leur utilisation doit se fonder sur les principes-directeurs de la communication et les orientations stratégiques définies.

Cibles	Messages clés et/ou promesses
Cibles internes	
Le personnel d'appui Les contrôleurs d'Etat Les assistants de vérifications, les enquêteurs Le secrétaire général Le Conseil d'orientation	- Réunions de travail - Ateliers de formation - Téléphone fixe et/ou mobile - Notes de service ou d'information - Affichage interne - Comptes rendus de réunions - Sondage interne - Rapports annuels d'activités - Signalétiques internes - Internet, intranet, courriels - Visites de services - Assemblée générale - Rencontres ordinaires du Conseil d'orientation - Rencontres des contrôleurs d'Etats, des assistants de vérifications, des enquêteurs - Correspondances administratives - Excursions et activités sportives

VI.2. Les moyens de communication adaptés aux cibles principales

La sensibilisation des populations est une nécessité au Burkina où le taux d'analphabétisme reste important. Ce qui suppose l'utilisation des médias, surtout audiovisuels. Mais, il faut aussi des supports institutionnels, de l'événementiel, des relations publiques et d'autres types d'initiative comme par exemple la mise en place de clubs ASCE-LC de veille sur le phénomène de la corruption dans les établissements d'enseignements afin de mieux sensibiliser et conscientiser les jeunes décideurs de demain.

Cibles	Moyens de communication
Cibles principales	
Les agents des administrations publiques et parapubliques	- Rédactionnels de presse - Emissions radio/télé - Conférences publiques - Théâtre-fora - Événementiels (JNLC, football, marathons, expositions - Affiches - Calendriers annuels - Panels - Spots radio/télé - Site Internet - Téléphone vert - Ciné-débats - Conférences de presse
Les responsables des services de l'ordre et de la sécurité	
Les responsables et acteurs du secteur privé	
Les populations du Burkina Faso en général	

VI.3. Les moyens de communication adaptés aux cibles secondaires

Il s'agit d'impliquer les leaders d'opinion, les hommes/femmes des médias, le grand public, à travers des cadres d'échange et d'information, des activités médiatiques et hors médias. Ils ont besoin d'être informés des activités des attributions de l'ASCE-

LC pour mieux s'impliquer ou prendre les bonnes décisions ou encore, pour convaincre les concernés à jouer pleinement leurs rôles respectifs.

Cibles	Moyens de communication
Cibles principales	
Les journalistes et les responsables des médias Les partenaires techniques et financiers Les responsables et acteurs de la justice Les leaders d'opinion (chefs coutumiers et religieux, hommes politiques, leaders de la société civile) Les responsables des organisations de la société civile (ONG, syndicats)	- Rapports annuels d'activités - Internet - Objets publicitaires pour les événements - Cartes de vœux - Rencontres des PTF - Relations presse (conférence de presse, couverture, etc.) - Expositions des résultats des productions - Dossiers de presse - Invitation à participer aux activités - Conférences publiques - Emissions spéciales

TROISIEME PARTIE

PLAN OPERATIONNEL DE COMMUNICATION

I. CADRE LOGIQUE DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC

Faciliter un fonctionnement efficace des services de l'ASCE-LC à travers une appropriation consciente de la loi 082, et une collaboration entre les parties prenantes internes/externes à travers la promotion d'une image positive de l'ASCE-LC pour la rendre plus proche des populations, en rendant visibles ses réalisations et ses activités.



Résolution du problème 1 :

- OS1 : Assurer une fluidité de l'information sur le fonctionnement des services et une clarification des rôles entre le personnel d'appui et les contrôleurs, les enquêteurs, les assistants de vérifications ;
- Faciliter un meilleur partage de l'information sur le fonctionnement des services et une appropriation de la Loi 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC et de la Loi 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption

Résolution du problème 2 :

- OS3 : Consolider la collaboration avec les responsables des institutions de contrôle de l'Etat, les OSC de lutte contre la corruption et la presse nationale.
- OS4 : Susciter un partenariat constructif entre l'ASCE-LC et les acteurs du secteur privé.
- OS5 : Maintenir la confiance et le soutien des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre des activités de lutte contre la corruption

Résolution du problème 3 :

- OS6 : Mettre à la disposition des contrôleurs des supports et/ou outils d'information, de mobilisation et de sensibilisation des populations à la lutte anti-corruption, aux réalisations et activités de l'institution

Résolution problème 4 :

- OS7 : coordonner de façon plus efficace la médiatisation des activités de communication conduites par les acteurs impliqués dans le processus pour donner à l'ASCE-LC une image réaliste et valorisante

I.1. Axe 1. Incitation des publics internes au changement

AXE 1 : Incitation du personnel au changement				
Logique d'intervention	Activités /sous-activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OS1 : rendre l'information plus fluide pour le bon fonctionnement des services Résultat : le personnel de l'ASCE-LC partage les informations opérationnelles et collabore mieux au travail. OS2 : Faciliter un meilleur partage de l'information sur le fonctionnement des services et une appropriation de la Loi 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC et de la Loi 004-2015/CNT portant prévention et	1. Tenue effective des réunions hebdomadaires de services	Taux de réalisation et de participation aux réunions	Rapports et/ou comptes rendus de réunions de travail	Engagement des cadres Bonne conduite des réunions
	2. Valorisation de l'utilisation d'Intranet	Nombre de messages partagés	Existence d'une application intranet	Connexion Outlook fonctionnelle Maîtrise de l'outil Intranet
	3. Valorisation de l'utilisation d'une flotte téléphonique	Nombre d'appels et de SMS partagés	Existence d'une flotte téléphonique	Flotte téléphonique fonctionnelle
	4. Valorisation de l'affichage interne	Nombre de notes d'informations, de services, documents d'information.	Existence de panneaux d'affichage	Consultation quotidienne du tableau d'affichage interne
	5. Formation à la dynamique de groupe	Taux de participation du personnel	Rapports de formation Existence des modules de formation	Volonté de développer la collaboration entre le personnel, développement d'un esprit d'équipe
	6. Formation aux techniques de communication interpersonnelle	Taux de participation du personnel	Rapports de formation Existence des modules de formation	Forte volonté de communiquer, amélioration de la communication et des relations
	7. Ateliers d'évaluation internes des activités	Taux de réalisation de la stratégie de vulgarisation de la loi portant prévention et répression de la corruption et de la stratégie communication	Rapports d'évaluation	Mise à la disposition des cadres des états d'avancement
	8. Signalétiques internes	Nombre de signalétiques posées	Bordereau de pose de signalétiques	Personnalisation des bureaux de travail

répression de la corruption Résultats attendus : Tous les cadres permanents de l'ASCE-LC sont engagés dans leur travail, s'approprient les lois portant restructuration de l'ASCE-LC, prévention et répression de la corruption, collaborent et partagent mieux les informations opérationnelles.				
	9. Assemblée générale du personnel	Taux de participation du personnel	Rapports, satisfaction du personnel	État d'avancement du plan stratégique de vulgarisation de la Loi 004-2015/CNT, remobilisation du personnel.
	10. Gestion des correspondances administratives	Nombre de lettres reçues, de courriers diffusés à bonne date	Cahiers de courriers arrivés Bordereau d'envoi de courriers	Célérité dans le traitement Célérité dans la distribution
	11. Valorisation de l'utilisation d'Internet	Nombre de courriels et de fichiers échangés	Existence d'une application Internet	Connexion haut débit fonctionnelle Maîtrise de l'outil Internet
	12. Livret de l'agent de l'ASCE-LC	Nombre de livrés distribués	Accusé de réception de chaque employé	Chaque employé dispose des informations importantes sur l'institution
	13. Formation aux détails des Lois 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC et 004-2015/CNT portant prévention, répression de la corruption au Burkina	Taux de participation du personnel	Rapports de formation	Appropriation du plan stratégique par le personnel
	14. Cérémonie de présentation de vœux	Nombre de participants	Liste des participants Rapport d'activité	Volonté de cohésion et de communion, renforcement des

			<i>liens</i>
15. <i>Visites de service</i>	<i>Organisation et rencontre des agents de service par les contrôleurs d'Etat</i>		
16. <i>"Team building" annuel</i>	<i>Taux de participation des concernés</i>	<i>Rapport d'exécution de la team</i>	<i>Nécessité de décroisonner et de renforcer l'esprit d'équipe</i>

I.2. Axe 2 : Collaboration constructive avec les publics externes

AXE 2 : Collaboration constructive avec les publics externes				
Logique d'intervention	Activités /sous-activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OS3 : Consolider la collaboration avec les responsables des institutions de contrôle de l'Etat, les OSC de lutte contre la corruption et de la presse nationale. Résultat attendu : Les responsables des institutions de contrôle de l'Etat (3/4), de la presse nationale (3/4) et des OSC (3/4) sont intéressés et participent aux activités de l'ASCE-LC OS4 : Susciter un partenariat constructif entre l'ASCE-LC et les acteurs du secteur privé. Résultat attendu : Les responsables du patronat et membres du Bureau consulaire burkinabè sont plus intéressés et participent aux activités de l'institution. OS5 : Maintenir la confiance et le soutien des partenaires techniques et financiers à la mise en	1. signature de convention de collaboration entre l'ASCE-LC et le REN-LAC	Rédaction du projet de convention, rencontres de négociations entre les parties Cérémonie de signature de la convention	Projet Convention	Volonté réelle de dialogue avec les partenaires privilégiés
	2. visites annuelles de l'ASCE-LC aux responsables des trois institutions (REN-LAC, Cour des comptes, AN)	Demande d'audience, préparation de la visite (document de présentation de l'ASCE-LC)	Courrier/année Personnes/visites/années	Suivi efficace de l'image perçue de l'ASCE-LC et de ses partenaires ;
	3. Lettres d'invitation officielles aux activités de l'ASCE-LC	Rédaction de la lettre (REN-LAC, Cour des Comptes, Assemblée nationale, CES, CSC, etc. Distribution des lettres aux responsables des institutions publiques	Institutions/activités	Volonté de collaboration avec les partenaires
	4. signature de convention de couverture des activités entre l'ASCE-LC et les responsables des médias	Médias sélectionnés (Sidwaya, Observateur Paalga, Le Pays, Le quotidien, Mutations, Bendré, l'Evénement, RTB, Canal3, BF1, 3TV, Horizon FM, Ouaga FM, radios locales, Lefaso.net, Burkina24), rédaction du projet de convention, rencontres de négociation	Projet Liste des médias rencontrés	Volonté réelle de dialogue avec les partenaires et les populations
	5. Elaboration du dossier de presse sur les événementiels de l'ASCE-LC	Présentation de l'événement, impression des discours, impression et copie du programme selon les événementiels Rangement du dossier de presse	Bordereaux de livraison/ par médias Liste des destinataires	Suivi efficace de l'image perçue de l'ASCE-LC et de ses partenaires

œuvre du PRO/ASCE-LC Résultat attendu : Trois quart (3/4) des partenaires techniques et financiers sont confiants et soutiennent la mise en œuvre du PRO/ASCE-LC				
	6. Réalisation de prêts à diffuser (PAD) articles et émissions sur les formes et les dangers de la corruption	Nombre d'émissions télévisuelles PAD réalisées Nombre d'émissions radiophoniques PAD réalisées Nombre d'articles de presse PAD réalisés Nombre de PAD télévisuelles diffusés Nombre de PAD radiophoniques diffusés Nombre d'articles de presses PAD diffusés	Bon de commande, Bordereaux de livraisons, ordre de diffusion	
	7. Cartes de vœux de nouvel an	Conception graphique et impression sur papier glacé 250 g format A5	Bon de commande, Bordereau de livraison	

I.3. Axe 3 : Forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC

Axe 3 : Forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC				
Logique d'intervention	Activités/sous-activités	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OS6 : mettre à la disposition des contrôleurs des supports et/ou outils d'information, de mobilisation et de sensibilisation des populations à lutte anti-	1. Edition du rapport annuel d'activités de l'ASCE-LC	Nombre d'exemplaires édités	Bon de commande Bordereau de livraison	Volonté de partage des informations sur la corruption
	2. Diffusion du rapport d'activités (lancement, émissions radiophoniques et télé)	Date de remise officielle du rapport au président du Faso, au Premier ministre Nombre de rapports diffusés	Liste des destinataires Pressbook, compte rendu de la cérémonie de remise au PF et au PM	Volonté de partage des informations sur la corruption

corruption, aux réalisations et activités de l'institution Résultat attendu : des supports/outils d'information, de mobilisation et de sensibilisation des populations à la lutte anti-corruption, aux réalisations et aux activités de l'institution sont conçus et réalisés. <u>OS7 : coordonner de façon plus efficace la médiatisation des activités de communication conduites par les acteurs impliqués dans le processus pour donner à l'ASCE-LC une image valorisante</u> Résultat attendu : le système de veille médiatique est performant et les dénonciations des populations dans ces fora remontent à bonne date et des réponses y sont apportées en utilisant les mêmes canaux.		<i>Nombre d'émissions réalisées et diffusées</i>	<i>Liste de présence des médias invités</i>	
	3. Organisation annuelle de jeux radiophoniques au Burkina	<i>Nombre d'émissions de jeux réalisées Nombre d'appels téléphoniques Nombre de lauréats</i>	<i>Ordre de diffusion Liste des participants et lauréats</i>	<i>Meilleure implication des citoyens à la lutte contre corruption</i>
	4. Organisation de panels sur le rôle et la contribution des leaders d'opinion à la lutte contre la corruption au Burkina	<i>Nombre de panels organisés Nombre de participants Nombre d'intervenants</i>	<i>Communication des panélistes Rapport d'activité Liste de présence</i>	<i>Contributions des leaders d'opinion à la lutte contre la corruption</i>
	5. Organisation d'un prix littéraire de lutte anti-corruption	<i>Nombre de prix décernés Nombre d'œuvres en compétition</i>	<i>Listes des lauréats Listes des œuvres en compétition</i>	<i>Promotion des œuvres littéraires sur la lutte anti-corruption</i>
	6. Attribution de prix au FESPACO sur la lutte anti-corruption	<i>Nombre de prix décernés Nombre d'œuvres en compétition</i>	<i>Listes des lauréats Listes des œuvres en compétition</i>	<i>Promotion des œuvres cinématographique sur la corruption</i>
	7. Organisation annuelle des JNLC (conférence de presse, émissions radio et TV, conférences, thé-débats, panels, ciné-débats, spots radio, TV, affichages 40*60 cm, Broadcasting SMS	<i>Nombre de jours retenus, de conférence organisée, d'émissions et spots TV/radio réalisées et diffusées, de ciné-débats et thé-débats organisés, nombre d'affiches et de SMS broadcastés et de participants</i>	<i>Liste des participants Bons de commande Bordereaux de livraison Bons de diffusion Rapport d'activités</i>	<i>Volonté de sensibiliser et de mobiliser les populations à la lutte contre la corruption</i>
	8. Confections de gadgets publicitaires spécifiques aux événementiels (tee-shirts, casquettes, stylos, etc.)	<i>Nombre de gadgets confectionnés et distribués Nombre d'événementiel organisés</i>	<i>Bons de commande Bordereaux de livraison Rapport de distribution</i>	<i>Volonté de sensibiliser et de mobiliser les populations à la lutte contre la corruption</i>
	9. Editions de supports publicitaires spécifiques aux événementiels (banderoles, dépliants, affiches, autocollants	<i>Nombre de support publicitaires édités et distribués Nombre d'événementiels organisés</i>	<i>Bons de commande Bordereaux de livraison Rapport de distribution</i>	<i>Volonté de sensibiliser et de mobiliser les populations à la lutte contre la corruption</i>
	10. Campagne d'information sur le numéro vert et le site web de l'ASCE-LC (panneaux statiques,	<i>Nombre de panneaux, d'affiches réalisées Nombre de spot radio TV réalisés et diffusés,</i>	<i>Bons de commande Bordereaux de livraison Ordre de diffusion et factures Existence de supports audio-</i>	<i>Volonté de partage d'information et présentation du réseau</i>

	<i>affiches, spots radio et TV, autocollants</i>	<i>d'autocollants réalisés et distribués</i>	<i>visuels</i>	
	11. Hébergement et gestion de site web	Nombre d'articles diffusés sur le site	Cahier de mise à jour Calendrier de mise à jour Reçus des frais d'hébergement	Volonté de partage d'information et présentation du réseau
	12. Abonnement Internet	Nombre de connexions et débits disponibles Nombre d'utilisateurs	Reçus des frais d'abonnement Liste des utilisateurs	Volonté de partage d'information et présence sur les réseaux
	13. Réseaux sociaux	Nombre d'abonnés Nombre de publications postées	Taux d'engagement (commentaires postés) Listes des sujets discutés	Volonté réelle de dialogue avec les internautes
	14. Édition « ASCE-LC-Infos »	Nombre d'exemplaires diffusés, Existence des journaux Nombre d'articles traités	Bordereaux de livraison Bons de commande Liste des destinataires	Volonté de dialogue avec le personnel, les PTF, les populations et les autorités
	15. Dispositif de Veille médiatique	Existence du dispositif Nombre d'articles diffusés	Pressbook périodique	Suivi efficace de l'image perçue de l'ASCE-LC et de ses partenaires ;
	16. Dépliants bilingues à 3 volets sur des activités spécifiques de l'ASCE-LC	Nombre de dépliants diffusés, Existence des dépliants	Bordereaux de livraison Bons de commande Liste ces destinataires	Visibilité des activités spécifiques de l'ASCE-LC
	17. Dispositif de veille et d'écoute des PTF et des populations	Existence du dispositif de veille et d'écoute	Bon de commande Main courante	Traitement diligent des questions et réclamations et dénonciations des populations
	18. Formation du personnel judiciaire à la lutte contre la corruption	Nombre de formations organisées Nombre de participants Nombre d'intervenants	Modules des formateurs Rapport d'activité Liste de présence	Volonté de renforcer la collaboration avec le personnel judiciaire en les mettant sur un même niveau d'information
	19. Organisation de conférences publiques sur des thématiques spécifiques	Nombre de conférences organisées Nombre de participants Nombre d'intervenants	Communication des conférenciers Rapport d'activité Liste de présence	Volonté de promouvoir les valeurs de probité, de vulgariser la loi anti-corruption
	20. Organisation de conférence de presse	Nombre de conférences de presse organisés	Bon de location de salle Pressbook d'activité Rapport d'activité Liste de présence	Volonté de renforcer la collaboration avec les journalistes, de les intéresser à la problématique de la lutte contre la corruption et aux activités de l'ASCE-LC
	21. Campagne de sensibilisation des agents des administrations publiques et	Nombre de graphiques et d'affiches conçus Nombre d'affiches format 40*60	Bons de commande, Bordereaux de livraisons, Rapport d'affichage	Volonté de communiquer avec le personnel des administrations publiques et parapubliques

	<i>parapubliques à l'exigence de transparence dans les marchés publics</i>	<i>sur papier glacé, une face en quadri imprimées</i> <i>Nombre d'affichage dans les édifices publics réalisés</i>		
	<i>22. Campagne d'information sur les cas avérés de corruption</i>	<i>Nombre d'émissions radiophoniques en français, mooré, dioula, fulfuldé réalisées</i> <i>Nombre de diffusion et rediffusion des émissions radiophoniques</i> <i>Nombre d'émissions télévisuelles en français réalisées</i>	<i>Bons de commande, Bordereaux de livraisons, Rapport de diffusion</i>	<i>Volonté de communiquer avec les populations sur les efforts de l'ASCE-LC</i>

II. ALLOCATION BUDGETAIRE AUX MOYENS RECOMMANDÉS

Les moyens de communication définis, il convient à présent, de leur allouer des montants. Dans ce cas, la méthode empirique est la plus pertinente : elle consiste à estimer les coûts approximatifs des moyens nécessaires et à en faire la somme. De cette façon, le budget se présente de la manière suivante :

II.1. Axe 1 : Incitation des publics internes au changement

Activités	Sous-activités	Nature nombre/unité	Nombre d'unités	Montant unitaire	Montant total
1. Réunions périodiques du personnel	<i>Organisation et tenue effective des réunions et comptes rendus sous fichiers numériques aux participants</i>	<i>Réunions</i>	52	<i>PM</i>	<i>PM</i>
2. Intranet	<i>Formation des cadres à une meilleure utilisation de l'outil</i>	<i>Formation/personne</i>	1	<i>PM</i>	<i>PM</i>

3. Flotte téléphonique	<i>Flotte téléphonique pour tous les salariés</i>	<i>Personnes/mois/années</i>	<i>81x12x3</i>	<i>5 000</i>	<i>14 580 000</i>
4. Affichage interne	<i>Organisation de la pose des affiches de façon hebdomadaire</i>	<i>Affiches</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>
5. Formation à la dynamique de groupe	<i>Organisation de la session de formation (matériel, pause-café, modules, etc.)</i>	<i>Session/personnes</i> <i>Modules et formateurs</i>	<i>3x27</i> <i>1x3</i>	<i>6 500</i> <i>1 250 000</i>	<i>526 500</i> <i>3 750 000</i>
6. Formation aux techniques de communication	<i>Organisation de la session de formation (matériel, pause-café, modules, etc.)</i>	<i>Session/personnes</i> <i>Modules et formateurs</i>	<i>3x27</i> <i>1x2</i>	<i>6 500</i> <i>1 250 000</i>	<i>526 000</i> <i>2 500 000</i>
7. Ateliers d'évaluation internes des activités	<i>Organisation des sessions d'évaluation (Matériel, pause-café, modules, etc.)</i>	<i>Session/personnes</i>	<i>3x27</i>	<i>15 000</i>	<i>1 215 000</i>
8. Signalétiques internes	<i>Confection de signalétiques de bureaux</i>	<i>Signalétiques</i>	<i>40</i>	<i>12 500</i>	<i>500 000</i>
9. Assemblée générale du personnel	<i>Organisation (rafraîchissement, voyages)</i> <i>Comptes rendus ou PV</i>	<i>Personne/réunions/années</i>	<i>81x1x3</i>	<i>35 000</i>	<i>8 505 000</i>
10. Courrier administratif	<i>Rédaction du courrier, distribution du courrier départ, traitement du courrier arrivée</i>	<i>Courriers</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>
11. Internet	<i>Mise en place du mode opératoire de partage des données via Internet</i> <i>Formation à une meilleure utilisation de l'outil</i>	<i>Mode d'envoi</i> <i>Formation/personne</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>
12. Livret de l'agent de l'ASCE-LC	<i>Création graphique de la paquette au format A5, Impression de la plaquette sur papier glacé 170 g et couverture 250 g</i>	<i>Fichier</i> <i>Exemplaires</i>	<i>200</i>	<i>2 500</i>	<i>500 000</i>
13. Formation aux détails des lois O82 et 004-2015/CNT	<i>Organisation (matériel, pause-café, modules, etc., comptes rendus</i>	<i>Personne/sessions</i> <i>Modules et formateurs</i>	<i>81x3</i> <i>1x3</i>	<i>6 500</i> <i>1 250 000</i>	<i>1 579 500</i> <i>3 750 000</i>
14. Cérémonie de présentation de vœux	<i>Organisation (rafraîchissement, voyages)</i> <i>Comptes rendus ou PV</i>	<i>Personnes/sessions/années</i>	<i>81x1x3</i>	<i>35 000</i>	<i>8 505 000</i>
15. Dispositif interne d'audioconférence ou de vidéoconférence	<i>Mise en place et valorisation de l'audioconférence ou de la vidéoconférence pour rapprocher le personnel</i>	<i>Unité sonore et audiovisuelle</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>
16. Visites de service	<i>Organisation et rencontre des agents de service par les contrôleurs</i>	<i>Personnes/service/années</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>
17. "Team building" annuel	<i>Organisation des sorties récréatives et de réflexion (transport, matériel, location de salle, cocktail, etc.)</i>	<i>Personnes/années</i>	<i>81x3</i>	<i>35 000</i>	<i>8 505 000</i>
SOUS-TOTAL AXE 1	54 942 000				

PM= Pour mémoire, il s'agit d'une rubrique liée au fonctionnement des services ou déjà prise en compte antérieurement.

II.2. Axe 2 Collaboration constructive avec les publics externes

Activités	Sous-activités	Nature nombre/unité	Nombre d'unités	Montant unitaire	Montant Total
1. Signature de convention de collaboration entre l'ASCE-LC et le REN-LAC	Rédaction du projet de convention, rencontres de négociations entre les parties Cérémonie de signature de la convention	Projet Convention	1 1	PM PM	PM PM
2. Visites annuelle de l'ASCE-LC aux responsables des trois institutions (REN-LAC, Cour des comptes, AN)	Demande d'audience, préparation de la visite (document de présentation de l'ASCE-LC)	Courrier/année Personnes/visites/années	1x3 3x3x3	PM 25 000	PM 675 000
3. Lettres d'invitation officielles aux activités de l'ASCE-LC	Rédaction de la lettre (REN-LAC, Cour des Comptes, Assemblée nationale, CES, CSC, etc. Distribution des lettres aux responsables des institutions publiques	Institution/activités/années	10*5*3	150	PM
4. Signature de convention de couverture des activités entre l'ASCE-LC et les responsables des médias	Médias sélectionnés (Sidwaya, Observateur Paalga, Le Pays, Le quotidien, Mutations, Bendré, l'Événement, RTB, Canal3, BF1, 3TV, Horizon FM, Ouaga FM, radios locales), rédaction du projet de convention, rencontres de négociation	Projet Conventions/années	12 12x3	PM 36	PM PM
5. Elaboration du dossier de presse sur les événementiels de l'ASCE-LC	Présentation de l'événement, impression des discours, impression et copie du programme selon les événementiels Rangement du dossier de presse	Personnes/médias/années Personnes/médias/années Personnes/médias/années	PM	PM	PM
6. Réalisation de prêt à diffuser (PAD) articles et émissions sur les formes et les dangers de la corruption	Réalisation d'émissions télévisuelles PAD Réalisations d'émissions radiophoniques PAD Réalisations d'articles de presse PAD Diffusions des PAD télévisuelles	Emissions/années Emissions/années Articles/années	2 2 2	1 250 000 250 000 150 000	2 500 000 500 000 300 000

	Diffusions des PAD radiophoniques Diffusions des articles de presses PAD	Diffusions/émissions/ années Diffusions/émissions/ années Diffusions/articles/an nées	2x2x3 2x2x3 2x2x3	600 000 50 000 150 000	7 200 000 600 000 1 800 000
7. Cartes de vœux de nouvel an	Conception graphique et impression sur papier glacé 250 g format A5	Exemplaires/années	250x3	750	562 500
SOUS-TOTAL AXE 2	14 137 500				

II.3. Axe 3 : Forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC

Activités	Rubriques/sous activités	Nature nombre/unité	Nombre d'unités	Montant unitaire	Montant total
1. Edition du rapport annuel d'activités de l'ASCE-LC	Création graphique, réalisation et diffusion des rapports d'activités aux destinataires	Unités/éditions	500x3	7 500	11 250 000
2. Diffusion du rapport d'activités (lancement, émissions radiophoniques et télé)	Couverture médiatique des remises officielles au PF et au Premier ministre	Réalisation Diffusion/unité	1 250 000x3	1 250 000	3 750 000
	Conférence de presse (préparation du dossier de presse, 12 médias invités)	Forfait de couverture médias/année	1 250 000x3	1 250 000	3 750 000
	Conception, réalisation et diffusion des spots sur les grandes tendances du rapport	Réalisation diffusion/unité/année	2x 20x160 000 x3	650 000 160 000	1 300 000 9 600 000
3. Organisation annuelle de jeux radiophoniques au Burkina	Réalisation d'émissions interactives pour mieux faire connaître l'ASCE-LC en mooré, dioula, fulfuldé et français	Jeux/semaines/années	1x12x3	35 000	1 260 000
		Jeux/Lots/gagnants	36x1x5	5 000	900 000

4. Organisation de panels sur le rôle et la contribution des leaders d'opinion à la lutte contre la corruption au Burkina	Organisation de conférences publiques destinées aux leaders d'opinion	Sessions	4	1 890 000	7 560 000
5. Organisation d'un prix littéraire de lutte anti-corruption	Formation du jury, rédaction des TDR (critères de sélection pour le prix), réception des œuvres	Lauréat/Lots/années	1x3	1 500 000	4 500 000
		Jury/années	3x3	150 000	1 350 000
6. Attribution de prix au FESPACO sur la lutte anti-corruption	Formation du jury, rédaction des TDR (critères de sélection pour le prix), réception des œuvres	Lauréat/Lots/années	1x3	1 500 000	4 500 000
		Jury/années	3x3	150 000	1 350 000
7. Organisation annuelle des JNLC (conférence de presse, émissions radio et TV, conférences, thé-débats, panels, ciné-débats, spots radio, TV, affichages 40*60 cm, Broadcasting SMS)	Engagement politique contre la corruption (conférence de presse, émissions radio et TV, conférences, thé-débats, panels, ciné-débats, spots radio, TV, affiches 40*60, broadcasting SMS)	RB	PM	PM	PM
8. Confections de gadgets publicitaires spécifiques aux événementiels (tee-shirts, casquettes, stylos, etc.)	Confection et diffusion d'agendas, polos, blocs-notes à spirales	Forfait /années	1x3	25 000 000	75 000 000
9. Editions de supports publicitaires spécifiques aux événementiels (banderoles, dépliants, affiches, autocollants)	Confection et pose de banderoles pour les cérémonies officielles de l'ASCE-LC	Exemplaires/années	25x4	32 500	3 250 000
	Création graphique, impression et déploiement des dérouleurs en salle pour la présence de l'ASCE-LC, format 2m*80cm	Unité/années	10x3	85 000	2 550 000
	Création graphique, impression et diffusion de dépliants en français, format A5,	Exemplaires/type	5 000x5	250	6 250 000

	<i>couverture 250 g, intérieur 170g</i>				
10. Campagne d'information sur le numéro vert et le site web de l'ASCE-LC (panneaux statiques, affiches, spots radio et TV, autocollants)	<i>Réalisations et diffusion de panneaux statiques (toutes les entrées des villes de Ouagadougou et de Bobo), affiches, spots radio, TV, autocollants</i>	<i>Campagne/années</i>	<i>1x3</i>	<i>6 500 000</i>	<i>19 500 000</i>
11. Hébergement et gestion de site web	<i>Webmaster, frais d'hébergement</i>	<i>Années</i>	<i>3</i>	<i>350 000</i>	<i>1 050 000</i>
12. Abonnement Internet	<i>Frais d'abonnement annuel</i>	<i>Années</i>	<i>3</i>	<i>240 000</i>	<i>720 000</i>
13. Réseaux sociaux	<i>Création et animation de Facebook et Twitter</i>		<i>PM</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>
14. Édition « ASCE-LC-Infos »	<i>Rédaction, mise en page, impression et diffusion des journaux aux destinataires</i>	<i>Unités/éditions/années</i>	<i>2 000x4x3</i>	<i>850</i>	<i>20 400 000</i>
15. Dispositif de Veille médiatique	<i>Revue de presse quotidienne et évaluation des articles ou des éléments audiovisuels sur l'ASCE-LC</i>	<i>Personne/semaine</i>	<i>168</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>
16. Dépliants bilingues (Français, Mooré, Dioula, Fulfuldé) à 3 volets sur des activités spécifiques de l'ASCE-LC	<i>Création graphique, impression et diffusion des dépliants en français et anglais, format A5, couverture 250g, intérieur 170g</i>	<i>Exemplaires/type</i>	<i>5 000x5</i>	<i>250</i>	<i>6 250 000</i>
17. Dispositif de veille et d'écoute des PTF et des populations	<i>Conception et mise en place d'un dispositif de veille et d'écoute des populations et des PTF</i>	<i>Années</i>	<i>3</i>	<i>8 750 000</i>	<i>26 250 000</i>

18. Formation du personnel judiciaire à la lutte contre la corruption	Organisation des sessions de formation (pause-café, déjeuner, carburant) location de salle	Personnes/sessions/année	50x2x2	12 500	2 500 000
		s	1x2x2	100 000	400 000
	Honoraires de formateurs	Salle/jour/année	1x2x2	50 000	200 000
		Personne/formation/année			
19. Organisation de conférences publiques sur des thématiques spécifiques	Meilleur contrôle de l'exposition des enfants à la propagation des contre-valeurs	Conférence/année	6x2	50 000	600 000
20. Organisation de conférence de presse	Organisation de conférences de presse	Conférence/année	1x3	1 938 000	5 814 000
21. Campagne de sensibilisation des agents des administrations publiques et parapubliques à l'exigence de transparence dans les marchés publics	Conception graphique des affiches	Fichier/année	1x3	250 000	750 000
	Impression des affiches format 40*60 sur papier glacé, une face en quadri	Exemplaires/année	1000x3	650	1 950 000
	Affichage dans les édifices publics	Exemplaires/année	1000x3	50	150 000
22. Campagne d'information sur les cas avérés de corruption	Réalisation d'émissions radiophoniques en français, mooré, dioula, fulfuldé	Emissions/année	4x1	100 000	400 000
	Diffusion et rediffusion des émissions radiophoniques	Diffusion/année	25x4	50 000	5 000 000
	Emissions télévisuelles en français	Emissions/année	1x3	500 000	1 500 000
SOUS-TOTAL AXE 3	237 404 000				

II.4. Budget récapitulatif des activités de communication

<i>RUBRIQUES</i>	<i>DESIGNATION</i>	<i>MONTANT</i>
COMMUNICATION AXE 1	SOUS-TOTAL 1	54 942 000 FCFA
COMMUNICATION AXE 2	SOUS-TOTAL 2	14 137 500 FCFA
COMMUNICATION AXE 3	SOUS-TOTAL 3	237 404 000 FCFA
IMPREVUS	SOUS-TOTAL 4	30 648 350 F CFA
BUDGET TOTAL		337 131 850 FCFA

III. CALENDRIER GENERAL DES ACTIVITES

III.1. Axe 1. Incitation des publics internes au changement

Activités	RESPON- SABLES	2019				2020				2021				2022			
		T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄
1. Réunions périodiques du personnel	Contrôleur général d'Etat																
2. Intranet	Service informatique																
3. Flotte téléphonique	DAF																
4. Affichage interne	DICD																
5. Code d'éthique de l'agent de l'ASCE-LC	DAF																
6. Formation à la dynamique de groupe	Secrétariat général/ DICD																
7. Formation aux techniques de communication	Secrétariat général/ DICD																
8. Ateliers d'évaluation internes des activités	Contrôleur général d'Etat																
9. Signalétiques internes	DICD																
10. Assemblée générale du personnel	Contrôleur général d'Etat																
11. Courrier administratif	Secrétariat particulier																
12. Internet	Service informatique																
13. Livret de l'agent de l'ASCE-LC	Secrétariat général/ DICD																
14. Formation aux détails des Lois 082 et 004-2015/CNT	Contrôleur général d'Etat																

15. Cérémonie de présentation de vœux	DAF																
16. Visites de service	Contrôleur général d'Etat																
17. "Team building" annuel	Contrôleur général d'Etat																



: Période de diffusion ou de distribution



: période de réalisation ou d'organisation

III. 2. Axe 2 Collaboration constructive avec les publics externes

Activités	RESPON-SABLES	2019				2020				2021				2022			
		T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄	T ₁	T ₂	T ₃	T ₄
1. Signature de convention de collaboration entre l'ASCE-LC et le REN-LAC	Contrôleur général d'Etat																
2. Visites annuelle de l'ASCE-LC aux responsables des trois institutions (REN-LAC, Cour des comptes, AN)	Contrôleur général d'Etat																
3. Lettres d'invitation officielles aux activités de l'ASCE-LC	DAF																
4. Signature de convention de couverture des activités entre l'ASCE-LC et les responsables des médias	Contrôleur général d'Etat																
5. Elaboration du dossier de presse sur les événementiels de l'ASCE-LC	DICD																

[illegible]

 : Période de diffusion ou de distribution

Phase 1 : période de réalisation ou d'organisation

III. 3. Axe 3 : Forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC

[illegible]

<i>émissions radio et TV, conférences, thé-débats, panels, ciné-débats, spots radio, TV, affichages 40*60 cm, Broadcasting SMS</i>															
8. Confections de gadgets publicitaires spécifiques aux événementiels (tee-shirts, casquettes, stylos, etc.)	Contrôleurs d'Etat														
9. Editions de supports publicitaires spécifiques aux événementiels (banderoles, dépliants, affiches, autocollants)	DICD														
10. Campagne d'information sur le numéro vert et le site web de l'ASCE-LC (panneaux statiques, affiches, spots radio et TV, autocollants)	Contrôleur général d'Etat														
11. Hébergement et gestion de site web	Secrétariat particulier														
12. Abonnement Internet	Service informatique														
13. Réseaux sociaux	DICD														
14. Édition « ASCE-LC-Infos »	Contrôleur général d'Etat														
15. Dispositif de Veille médiatique	DAF														
16. Dépliants bilingues à 3 volets sur des activités spécifiques de l'ASCE-LC	Contrôleurs d'Etat, assistants de vérification, enquêteurs/DIC D														

[illegible]

 : Période de diffusion ou de distribution

 : période de réalisation ou d'organisation

Conclusion générale

Après dix-huit (18) années de prévention et de lutte contre la corruption, l'ASCE-LC s'est résolu à mettre à jour sa stratégie d'actions dans le but d'engranger des résultats encore plus probants. En effet, selon le dernier rapport du REN/LAC, ces deux dernières années ont été marquées par la recrudescence de la corruption au Burkina Faso. A travers donc l'élaboration d'une stratégie de communication efficace, elle entend poursuivre sa mission dans une nouvelle dynamique.

Pour ce faire, il lui faut en premier ressort l'accompagnement de son personnel. Car comment mener à bien une telle mission s'il n'y a pas l'unanimité et le partage d'une même vision ? Le contrôleur général d'Etat doit alors s'entourer d'un personnel suffisamment formé, informé et engagé pour l'atteinte des objectifs de l'institution. Aussi, la bonne collaboration avec les partenaires externes est un aspect fondamental pour l'institution. Le soutien de ces partenaires externes est d'une importance capitale pour la réussite de la mission de l'ASCE-LC. La bonne communication est le moyen à travers lequel l'institution se fera mieux connaître, améliorera sa visibilité, et transmettra ses messages aux quatre coins du Burkina Faso. Mieux encore, la communication digitale devra être plus développée et combinée aux moyens classiques de communication. Une communication multicanale donnera à l'ASCE-LC beaucoup plus d'impact sur le terrain de son action.

Par ailleurs, l'allocation d'un budget conséquent au volet communication est déterminant pour la mise en œuvre efficace du plan de communication détaillé plus haut, toute chose qui permettra de redonner une nouvelle vitalité et un nouvel élan aux actions que mène l'ASCE-LC à travers sa mission régaliennne de prévention et de lutte contre la corruption au Burkina Faso.

Bibliographie

- Stratégie de communication de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC)
- Loi de création de l'ASCE
- Loi organique 082 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'ASCE-LC
- Convention des Nations-Unies contre la corruption
- Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption
- Protocole sur la lutte contre la corruption de la CEDEAO
- Loi 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso
- Loi 016 relative au blanchiment
- Décret portant fixation du seuil relatif au délit d'apparence
- Décret portant fixation du seuil des dons et cadeaux
- Plan d'action de la PNLC
- Politique nationale de lutte contre la corruption
- Rapport sur l'état de la lutte anti-corruption au Burkina Faso en 2010
- Rapport public 2010 du REN-LAC.
- Stratégie de vulgarisation de la Loi 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso

Tables des matières

SOMMAIRE	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE	6
ETAT DES LIEUX DE L'ASCE-LC ET DE SA COMMUNICATION.....	6
I. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES INFORMATIONS	7
I.1. Rappel des objectifs et résultats attendus de la consultation	8
I.2. Les résultats attendus de la mission	8
II. PRESENTATION DE L'ASCE-LC.....	8
II.1. Naissance et évolution	8
II.2. Composition de l'ASCE-LC.....	9
II.3. les attributions de l'ASCE-LC	11
II.4. Objectifs de la stratégie de communication	12
II.3. Résultats attendus.....	13
III. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DE L'ASCE-LC	14
III.1. Situation de la corruption au Burkina Faso	14
III.3. 1. Attitudes politiques et engagements du Burkina Faso	14
III.3.2. actions des institutions de contrôle de l'Etat.....	16
III.3.3. Action de la presse nationale	17
IV. ANALYSE « SWOT » DE L'ASCE-LC	17
IV.1. Diagnostic interne : forces et faiblesses.....	18
IV.2. Diagnostic externe : opportunités et menaces	20
V. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DE L'ASCE-LC	22
V.1. parties prenantes prioritaires	22
V.2. Parties prenantes secondaires	23
VI. INVENTAIRE ET APPRECIATION DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC.....	24

VI.1. Communication interne	25
VI.2. Communication externe.....	33
VII. ANALYSE SWOT DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC.....	38
VII.1. Communication interne	38
VII.2. Communication externe.....	40
DEUXIEME PARTIE	45
STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'ASCE-LC	45
I. PROBLEMES ET OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION	46
II.1. Problèmes de communication à résoudre	46
II. 2. Objectifs de la stratégie de communication.....	46
II.2.1. Objectifs stratégique de la communication	47
II.2.2. Objectifs opérationnels/spécifiques de la communication.....	47
III. APPROCHE STRATEGIQUE DE LA COMMUNICATION	49
III.1. Principes directeurs de la communication	49
III.2. Valeurs clés à promouvoir	50
III.3. Les principaux axes de la communication	51
III.4. les objectifs de la communication	52
V. CIBLES DE LA COMMUNICATION.....	53
V.1. Les messages destinés aux cibles internes.....	53
V.2. Les messages destinés aux cibles principales	54
V.3. Les messages destinés aux cibles secondaires.....	56
VI. Les moyens de communication.....	56
VI.1. Les moyens de communication adaptés aux cibles internes.....	56
VI.2. Les moyens de communication adaptés aux cibles principales.....	58
VI.3. Les moyens de communication adaptés aux cibles secondaires	58
TROISIEME PARTIE.....	60
PLAN OPERATIONNEL DE COMMUNICATION	60
I. CADRE LOGIQUE DE LA COMMUNICATION DE L'ASCE-LC	61
I.1. Axe 1 Incitation des publics internes au changement.....	63

I. 2. Axe 2 Collaboration constructive avec les publics externes.....	66
I.3. Axe 3 : Forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC.....	67
II. ALLOCATION BUDGETAIRE AUX MOYENS RECOMMANDÉS	70
II.1. Axe 1 : Incitation des publics internes au changement.....	70
II.2. Axe 2 Collaboration constructive avec les publics externes	72
II.3. Axe 3 : Forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC.....	73
II.4. Budget récapitulatif des activités de communication.....	77
III. CALENDRIER GENERAL DES ACTIVITES	78
III.1. Axe 1 Incitation des publics internes au changement.....	78
II. 2. Axe 2 Collaboration constructive avec les publics externes.....	79
III. 3. Axe 3 Forte présence nationale et valorisation de l'image de l'ASCE-LC.....	80
Conclusion générale	83
Bibliographie.....	84
Tables des matières.....	85